



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024



ARNAS | BLACÉ | COGNY | DENICÉ | GLEIZÉ | JASSANS-RIOTTIER | LACENAS | LE PERRÉON | LIMAS | MONTMELAS-SAINT-SORLIN
| RIVOLET | SAINT-CYR-LE-CHÂTOUX | SAINT-ÉTIENNE-DES-OULLIÈRES | SAINT-JULIEN | SALLES-ARBUISSONNAS-EN-BEAUJOLAIS |
VAUX-EN-BEAUJOLAIS | VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE | VILLE-SUR-JARNIOUX

Article L5211-39 du code général des collectivités territoriales

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les représentants de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.

Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône

115 rue Paul Bert – 69400 Villefranche-sur-Saône

www.agglo-villefranche.fr



ÉDITORIAL

En 2024, de nouvelles avancées pour notre Communauté d'agglomération.

En 2024, la Communauté d'agglomération a vu ses projets se réaliser avec des services aux habitants améliorant leur qualité de vie et de nouveaux équipements collectifs importants pour le développement de notre territoire.

Ce rapport d'activité vous les présente en détail et met en évidence l'engagement des agents de notre collectivité au quotidien pour apporter un service de proximité et de qualité aux habitants. Il illustre également la diversité des métiers mobilisés et l'ampleur des efforts mis en œuvre sur le terrain.

Avec notre plan de mandat, nous avons inscrit notre action dans la durée et nous en avons fixé le cap. A l'exemple du plan local d'urbanisme intercommunal et de l'habitat arrêté en 2024, nous portons un nouveau modèle de développement conciliant développement et environnement.

Les réalisations et projets présentés dans ce rapport d'activité 2024 sont aussi le résultat d'un travail en équipe et des choix en concertation avec les maires et les élus des 18 communes de notre territoire que je remercie pour leur engagement et leur soutien.

Pascal RONZIÈRE,

Président de la Communauté d'Agglomération
Villefranche Beaujolais Saône

SOMMAIRE



PORTRAIT COLLECTIVITÉ ET TERRITOIRE P. 10 > 17



TERRITOIRE D'ENTREPRENEURS P. 18 > 21

Développement économique

Agriculture



TERRITOIRE D'ÉQUILIBRE P. 22 > 33

Transition énergétique et développement durable

Aménagement durable

Environnement

Mobilités

Qualité de l'eau et assainissement

Collecte, tri, valorisation des déchets et sensibilisation des habitants



**TERRITOIRE À FORTE
IDENTITÉ CULTURELLE
ET PATRIMONIALE P. 34 > 39**

Les musées de la Communauté d'agglomération
Culture

Le Conservatoire à rayonnement intercommunal

Le Pays d'art et d'histoire

Attractivité touristique



TERRITOIRE INNOVANT P. 40 > 45

Petite enfance

Sport

Santé

Cimetière paysager et centre funéraire



TERRITOIRE FÉDÉRATEUR P. 46 > 48

Contrat de ville, cohésion sociale et réussite éducative

Programme de renouvellement urbain de Belleroche



DES MOYENS POUR AGIR P. 50 > 58

Direction générale

Assemblées et affaires juridiques

Ressources humaines

Communication

Systèmes d'information

Finances et marchés publics

Concertation

2024

LA RETROSPECTIVE EN IMAGES



18 janvier
VŒUX AUX AGENTS
Une soirée sous le signe de la nouvelle identité visuelle de la Communauté d'agglomération : Vivre, Innover, Aimer.

MARS

1^{er} mars
INAUGURATION D'UN COMPOSTEUR PARTAGÉ À LACENAS
Ouverture d'un nouveau site de compostage partagé à Lacenas.



8 mars
RENCONTRE PARTENARIALE SANTÉ
Rencontre avec les professionnels de santé dans le cadre de l'élaboration du Contrat Local de Santé.

9 mars
INAUGURATION DU GYMNASE HUBERT BOULAUD À LIMAS
En hommage à l'ancien maire de Limas Hubert Boulaud : le gymnase communautaire a été renommé à son nom.



14 mars
PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE BELLEROCHÉ
Réunion d'information et d'échanges sur le réaménagement du quartier avec les habitants de Belleroche.



21 mars
LANCEMENT DE TERRITOIRE D'INDUSTRIE DU BEAUJOLAIS
Lancement du label Territoire d'Industrie du Beaujolaisans les locaux de l'entreprise Greenmot en présence de plus de 100 industriels.



AVRIL

du 3 au 10 avril
JOURNÉES PORTES OUVERTES DU CONSERVATOIRE
Faire découvrir les activités musicales et artistiques proposées à la faveur d'une déambulation et de représentations artistiques dans les communes du territoire.



24 avril
DISTRIBUTION DE COMPOSTEURS INDIVIDUELS

Lancement d'une nouvelle solution de compostage des biodéchets pour les habitants.



29 avril
SEMAINE OLYMPIQUE ET PARALYMPIQUE

Un événement phare en cette année olympique. Sur le territoire 1200 collégiens et lycéens ont partagé les valeurs du sport autour du thème : Célébrer les jeux de Paris 2024 et les athlètes du monde entier.

MAI

4 mai
MAI À VÉLO

Une journée phare organisée sur la Voie Bleue à Jassans-Riottier dans le cadre de Mai à vélo, l'occasion de découvrir ou redécouvrir le vélo au quotidien grâce à des animations et défis.



22 mai
JOB DATING PETITE ENFANCE

Organisation du 2^{ème} job dating des métiers de la petite enfance afin de répondre aux besoins de garde des parents.



25 mai
FORUM DES ASSOCIATIONS DE VILLEFRANCHE-SUR-SAONE

Présentation de plusieurs services proposés par la Communauté d'agglomération aux habitants : mobilités, aides à la transition énergétique, tri des biodéchets et journée olympique.



JUIN

5 juin
FÊTE DU PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Un temps festif et convivial « Retrouvons-nous » à destination des enfants et de leurs parents.



7 juin
VISITE CHANTIER HABITAT-RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE À VILLEFRANCHE-SUR-SAONE

Visite d'une copropriété bénéficiant d'un accompagnement à la rénovation énergétique de la Communauté d'agglomération. L'occasion de faire le point sur le plan d'aides aux propriétaires pour améliorer la performance énergétique de leurs logements et réduire leur consommation d'énergie.



9 juin
FÊTE MÉDIÉVIALE AU MUSÉE DU PRIEURÉ

Une journée pour remonter le temps et plonger dans la vie du Moyen-Âge au Musée du Prieuré à Salles-Arbuissonnas-en-Beaujolais.



JUILLET



du 25 juin au 25 juillet
ACTIVITÉS ESTIVALES BELLEROCHÉ BÉLIGNY
De nombreuses animations et des activités proposées aux habitants sur la période estivale : sport, musique, vélo, cuisine, lecture et jeux. Des activités pour tous, entièrement gratuites.

AOUT



30 août
OUVERTURE DU PARC RELAIS DE GLEIZÉ
Présentation des nouveautés en matière de transports en commun pour la rentrée 2024 sur le nouveau parking relais de la commune de Gleizé.

SEPTEMBRE



septembre et octobre
INSTALLATION DE NOUVELLES BORNES ALIMENTAIRES
Déploiement de bornes de tri des déchets alimentaires sur de nouveaux secteurs à Villefranche-sur-Saône et à Gleizé.



19 septembre
RENTÉE DES APPRENTIS
Un rendez-vous avec les acteurs de la petite enfance et de la formation pour mettre à l'honneur les apprenties petite enfance.



14 septembre au 13 octobre
SEMAINES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
Sensibilisation des habitants aux enjeux du développement durable au travers d'animations dans les 18 communes du territoire : conférences, balades, jeu autour des objectifs de développement durable lors de la Fête de l'environnement, etc.

21 septembre et 2 octobre
INAUGURATION ET JOURNÉE PORTES OUVERTES DE LA STATION DE TRAITEMENT DES EAUX DE VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE

Un temps d'inauguration de la station de traitement des eaux et une journée portes ouvertes pour les habitants qui ont pu découvrir ce nouvel équipement à travers une visite commentée.



OCTOBRE



2 octobre

TOURNAGE DU FILM 'MAGISTRATE' DANS LE FUTUR SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

L'ancien bâtiment de la Chambre de Commerce et d'Industrie 267 Boulevard Gambetta, futur siège de la Communauté d'agglomération, sous les projecteurs pour le tournage de scènes du film Magistrate. Des agents sont devenus acteurs figurants le temps d'une journée.



9 octobre

ARRÊT DU PLUI-H

Arrêt en conseil communautaire du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et de l'Habitat (PLUiH) et du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI).



17 octobre

OBJECTIF EMPLOI

L'opération Objectif emploi favorise la rencontre entre l'offre et la demande d'emploi sur le territoire en permettant aux entreprises locales de faire découvrir leurs métiers et leurs opportunités de recrutement.

NOVEMBRE



23 novembre

MARATHON DU BEAUJOLAIS

La Communauté d'agglomération se mobilise pour un marathon encore plus éco-responsable. Un partenariat renforcé et un défi lancé à tous les participants par la Communauté d'agglomération : Zéro déchet sur le parcours, trie, recyclez, courez plus léger !

DÉCEMBRE

3 décembre

TERRITOIRE ET ENTREPRISES

Soirée rassemblant les entreprises du territoire pour leur présenter les actions de développement économique de la Communauté d'agglomération et les services qu'elle leur propose.



4 décembre

TERRITOIRE ET TALENTS

La Communauté d'agglomération met à l'honneur les talents du territoire. Une soirée placée sous le signe de l'héritage des Jeux Olympiques. À l'honneur, 20 talents mis en lumière dans des domaines divers (sport, agriculture, éducation, culture, artisanat, apprentissage).



Toute l'année

L'AMPLI – DISPOSITIF MUSIQUES ACTUELLES

Ce dispositif créé par la Communauté d'agglomération qui donne l'opportunité aux jeunes de 15 à 30 ans, dans les musiques actuelles, de bénéficier d'un accompagnement complet. Le coup d'envoi de la 3^{ème} édition s'est fait auprès des lycéens du lycée Louis Armand à Gleizé.

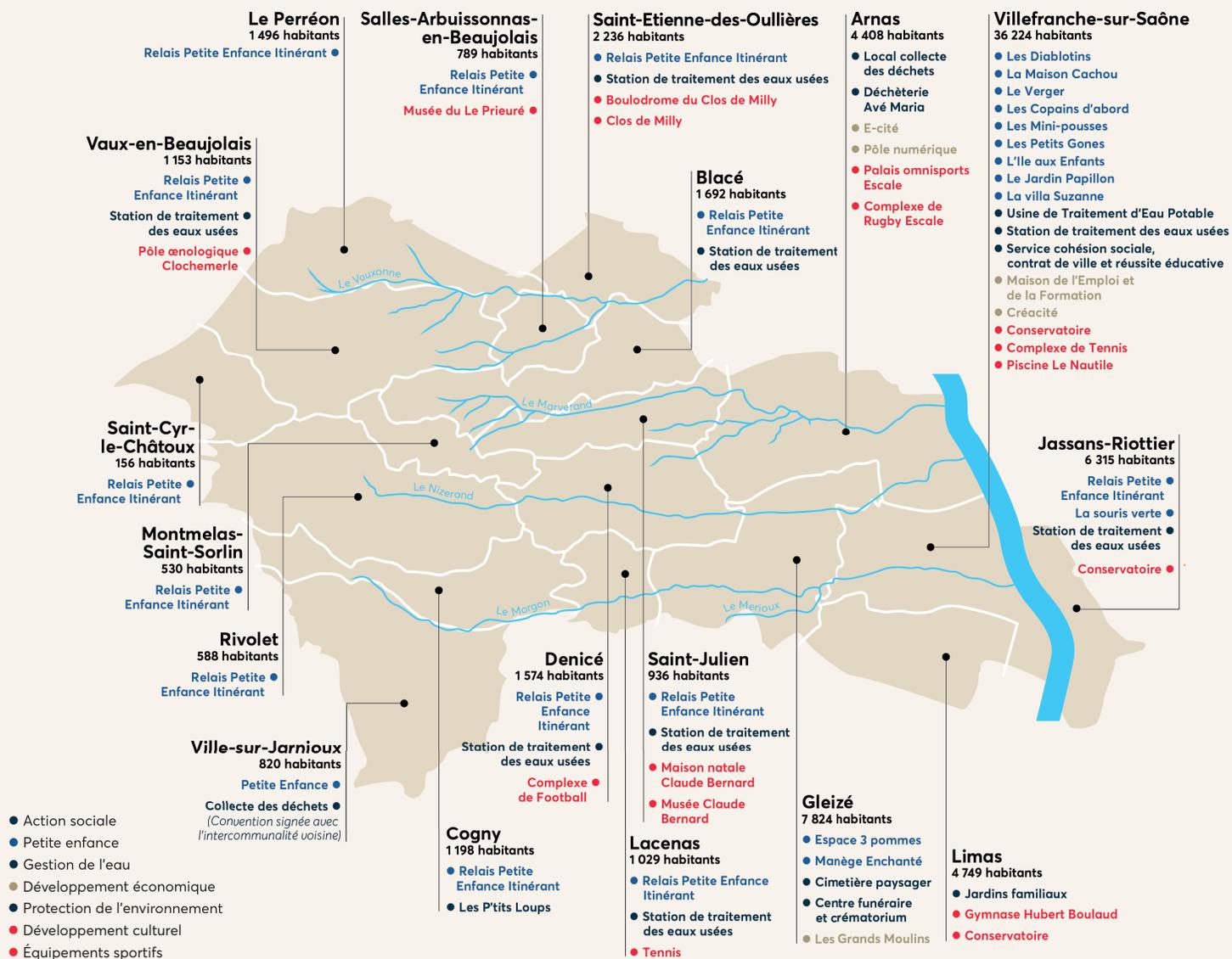


●
PORTRAIT COLLECTIVITÉ
& TERRITOIRE



18 Communes de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône

Des équipements installés sur tout le territoire



Chiffres population légale - 01/01/2025

CHIFFRES CLÉS



18
communes



167 Km²
de superficie



73 717
habitants

La Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône en quelques chiffres, année 2024

LES COMPÉTENCES

La Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) et exerce des compétences conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Compétences obligatoires

- Développement économique
- Aménagement de l'espace communautaire
- Équilibre social de l'habitat
- Politique de la ville
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- Accueil des gens du voyage
- Collecte, tri et valorisation des déchets

Compétences optionnelles et supplémentaires

- Eau
- Assainissement des eaux usées
- Gestion des eaux pluviales
- Voirie et parcs de stationnement
- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- Équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- Action sociale
- Aménagement et gestion du cimetière paysager

Développement économique

- Création et requalification des zones d'activités (ZI Nord, Beau Parc, Grands Moulins Seigle)
- Promotion et soutien à l'agriculture et l'espace viticole, circuits courts
- Actions d'accompagnement à la création d'entreprises (pépinières d'entreprises - Créacité, E-cité - e-commerce et pôle numérique)
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
- Promotion du tourisme (office de tourisme intercommunautaire)

Aménagement de l'espace / équilibre social de l'habitat / accueil des gens du voyage / voirie et parcs de stationnement / réalisation d'actions ou constitution de réserves foncières destinées aux projets communautaires

- Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)
- Plan Local d'Urbanisme intercommunal et de l'Habitat (PLUiH)
- Création et réalisation de Zones d'Aménagement Concerté (ZAC)
- Organisation de la mobilité (covoiturage, auto partage, participation au SYTRAL)
- Programme local de l'habitat ; politique du logement d'intérêt communautaire
- Projet de renouvellement urbain de Belleruche (Gleizé, Limas et Villefranche-sur-Saône)
- Voirie (pour le compte de 9 communes sur les 18 du territoire : Blacé, Cogny, Denicé, Le Perréon, Montmelas-Saint-Sorlin, Vaux-en-Beaujolais, Salles-Arbuissonnas-en-Beaujolais, Saint-Julien, Saint-Cyr-le-Châtoux)

Politique de la ville et cohésion sociale

- Élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville
- Programme d'actions défini dans le contrat de ville : programmation 2024-2030 (mise en œuvre des programmes d'actions annuels dans les quartiers de Belleruche, Béliigny, Gare à Villefranche-sur-Saône)
- Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de cohésion sociale, de développement local et d'insertion économique et sociale
- Animation du Programme de Réussite Éducative (PRE)

Eau / assainissement / GEMAPI / aménagement des rivières et lutte contre les inondations

- Traitement et distribution de l'eau potable
- Collecte et traitement des eaux usées
- Assainissement non collectif
- Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)
- Gestion des eaux pluviales urbaines

Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie / déchets ménagers

- Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) : animation du dispositif
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- Collecte et recyclage des déchets ménagers
- Tri des déchets : déchèterie Ave Maria (Arnas)

Équipements culturels et sportifs

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs
- Culture : Projet culturel de territoire, Label Pays d'art et d'histoire, Géoparc, soutien aux événements culturels d'intérêt communautaire, Conservatoire de musique (Villefranche-sur-Saône, Limas, Jassans-Riottier), musées Claude Bernard (Saint-Julien) et du Prieuré (Salles-Arbuissonnas-en-Beaujolais), antenne touristique de Vaux-en-Beaujolais
- Sport : Escalé - palais omnisports et complexe de rugby (Arnas), centre aquatique et forme le Nautile (Villefranche-sur-Saône), complexes de tennis (Villefranche-sur-Saône, Lacenas), complexe de foot (Denicé), gymnase Hubert Boulard (Limas), Boulodrome Clos de Milly (Saint-Étienne-des-Oullières)

Action sociale

- Petite enfance : 8 multi-accueils en gestion directe et 3 associatifs, 1 lieu d'accueil enfant parent et 2 Relais Petite Enfance Itinérant (RPEI)
- Personnes âgées : aide à l'investissement du foyer logement le CEP et de l'Hippocampe
- Funéraire : Centre funéraire crématorium et cimetière paysager

L'ORGANISATION

DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

LES INSTANCES DE GOUVERNANCE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉSIGNE

► LE BUREAU

composé du président, des vice-président(e)s et des conseiller(e)s communautaires délégué(e)s.

► LES COMMISSIONS

composées de conseiller(e)s communautaires et de conseiller(e)s municipaux.

Les conseillers communautaires sont élus au suffrage universel direct dans le cadre des élections municipales

► LE PRÉSIDENT

Élu parmi les conseiller(e)s communautaires (60), il constitue l'Exécutif de la Communauté d'agglomération avec les membres du bureau. Il fixe l'ordre du jour et préside les séances du conseil, met en oeuvre les décisions avec l'aide des services, décide des dépenses à engager. Chef des services de la Communauté, il représente cette dernière en justice.

► LES VICE-PRÉSIDENT(E)S

Ils/elles représentent le président pour l'exercice des différentes compétences de la communauté dans le cadre de leur délégation.



Communauté d'Agglomération
Villefranche Beaujolais Saône
Le conseil communautaire 2020 - 2026



Pascal Ronzière
PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS SAÔNE

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

 Gilles Dutheil 1 ^{er} VICE-PRÉSIDENT Finances, ressources humaines, administration générale et commande publique Maire de Saint-Etienne-des-Oullières	 Ghislain de Longevialle 2 ^{ème} VICE-PRÉSIDENT Aménagement de l'espace, habitat et mobilité Maire de Gleizé	 Michel Thien 3 ^{ème} VICE-PRÉSIDENT Agriculture, viticulture et alimentation Maire de Limas	 Béatrice Berthouix 4 ^{ème} VICE-PRÉSIDENT Culture et patrimoine Villefranche-sur-Saône	 Jean-Pierre Reverchon 5 ^{ème} VICE-PRÉSIDENT Travaux, bâtiments et équipements communautaires Maire de Jassans-Rottier	 Michel Romanet-Chancrin 6 ^{ème} VICE-PRÉSIDENT Développement durable et transition énergétique Maire d'Arnas	 Catherine Rabourdin 7 ^{ème} VICE-PRÉSIDENTE Petite enfance, services à la population et accès aux soins Maire de Lacerias	 Thomas Ravier 8 ^{ème} VICE-PRÉSIDENT Grands projets urbains et Solidarités Maire de Villefranche-sur-Saône	 Jean-Pierre Dumontet 9 ^{ème} VICE-PRÉSIDENT Eau et assainissement Maire de Saint-Cyr-le-Chatoux	 Myriam Cadi 10 ^{ème} VICE-PRÉSIDENTE Développement économique, emploi, insertion et formation Villefranche-sur-Saône
 Gaëtan Lièvre 11 ^{ème} VICE-PRÉSIDENT Tourisme, cohésion des territoires et projets communs Maire de Ville-sur-Jarniou	 Stylite Baudu-Lamarque 12 ^{ème} VICE-PRÉSIDENTE Projets et renouvellement urbains, contrat de ville et cohésion sociale Villefranche-sur-Saône	 Jean-Charles Perrin 13 ^{ème} VICE-PRÉSIDENT Collecte, traitement et valorisation des déchets Maire de Vaux-en-Beaujolais	 Rémy Aurion CONSEILLER DÉLÉGUÉ Réussite éducative Maire de Cogy	 Catherine Butet CONSEILLÈRE DÉLÉGUÉE Réserves foncières Maire de Rivier.	 Armelle Chevalier CONSEILLÈRE DÉLÉGUÉE Action sociale Dance	 Marielle Desmules CONSEILLÈRE DÉLÉGUÉE concertation et relations avec les habitants Gleizé	 Michel Jambon CONSEILLER DÉLÉGUÉ Sport Villefranche-sur-Saône	 Fabrice Longefay CONSEILLER DÉLÉGUÉ Assainissement non collectif Maire de Basc	 Olivier Mandon CONSEILLER DÉLÉGUÉ Environnement Villefranche-sur-Saône

LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES (par ordre alphabétique)

 Bernard Matray CONSEILLER DÉLÉGUÉ GEMAPI et rivières Saint-Julien	 Stéphane Parizot CONSEILLER DÉLÉGUÉ Commerce et artisanat Maire de Salles-Arbussonnas-en-Beaujolais	 Pascale Reynaud CONSEILLÈRE DÉLÉGUÉE Transports Villefranche-sur-Saône	 Gérard Tachon CONSEILLER DÉLÉGUÉ Vainc communautaire Maire du Perréon	 Michel Trouvé CONSEILLER DÉLÉGUÉ Nouveaux usages et nouveaux services numériques à la population Maire de Montmélas-Saint-Sortin	 Keziban Aksu-Girist Villefranche-sur-Saône	 Jean-Louis Allix Villefranche-sur-Saône	 Angèle Bérignon-Motta Saint-Etienne-des-Oullières	 Muriel Blanc Villefranche-sur-Saône	 Patrick Boiraud Arnas
 Christine Carano Jassans-Rottier	 Denis Chaumat Villefranche-sur-Saône	 Françoise Chollat Arnas	 Marie-Andrée Chopin Le Perréon	 Patrice Deceur Jassans-Rottier	 Delphine Dubost Stival Villefranche-sur-Saône	 Emmanuel Dupit Gleizé	 Christophe Espasa Villefranche-sur-Saône	 Benoît Froment Villefranche-sur-Saône	 Georges Giffon Villefranche-sur-Saône
 Pascal Girin Limas	 Martine Glandier Villefranche-sur-Saône	 Kamel Goudoum Villefranche-sur-Saône	 Bernard Jambon Gleizé	 Geneviève Jonard Villefranche-sur-Saône	 Edith Laforté Limas	 Michèle Montagnier Villefranche-sur-Saône	 Vassili Lici Villefranche-sur-Saône	 Patrick Lièvre Villefranche-sur-Saône	 Sophie Lutz Villefranche-sur-Saône
 Didier Moulin Villefranche-sur-Saône	 Véronique Pariot Limas	 Frédérique Parlier Villefranche-sur-Saône	 Patrick Phulpin Jassans-Rottier	 Alexandre Portier Villefranche-sur-Saône	 Sylvie Privat Gleizé	 Anne Reboule Blacé	 Marie-Laure Reix Jassans-Rottier	 Capucine Seive Villefranche-sur-Saône	

LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Les commissions, composées de conseillers municipaux et communautaires, concourent à la préparation des décisions du Bureau et des délibérations du Conseil. En complément, un groupe de travail peut être créé sur un thème relevant d'une compétence communautaire ou présentant un intérêt communautaire.

► COMMISSION THÉMATIQUE **AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE / HABITAT / MOBILITÉS / VOIRIE**

Élus de l'Exécutif référents : Ghislain de LONGEVIALLE / Gérard TACHON / Pascale REYNAUD / Catherine BUTET

► COMMISSION THÉMATIQUE **CULTURE / PATRIMOINE**

Élu de l'Exécutif référente : Béatrice BERTHOUX

► COMMISSION THÉMATIQUE **ÉCONOMIE / TOURISME / AGRICULTURE-VITICULTURE**

Élus de l'Exécutif référents : Myriam CADI / Michel THIEN / Gaëtan LIEVRE / Stéphane PARIZOT

► COMMISSION THÉMATIQUE **ENVIRONNEMENT / EAU ET ASSAINISSEMENT / GEMAPI ET RIVIÈRES / DÉCHETS**

Élus de l'Exécutif référents : Jean-Pierre DUMONTET / Jean Charles PERRIN / Michel ROMANET-CHANCRIN / Fabrice LONGEFAY / Olivier MANDON / Bernard MATRAY

► COMMISSION THÉMATIQUE **FINANCES**

Élu de l'Exécutif référent : Gilles DUTHEL

► COMMISSION THÉMATIQUE **SERVICES À LA POPULATION / POLITIQUE DE LA VILLE**

Élus de l'Exécutif référents : Catherine RABOURDIN / Stylite BAUDU-LAMARQUE / Thomas RAVIER / Rémy AURION / Michel JAMBON / Armelle CHEVALIER / Michel TROUVE

► COMMISSION THÉMATIQUE **TRAVAUX / BATIMENTS ET ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES**

Élus de l'Exécutif référents : Jean-Pierre REVERCHON / Michel JAMBON

CHIFFRES CLÉS



60

élus
au conseil
communautaire



377

agents



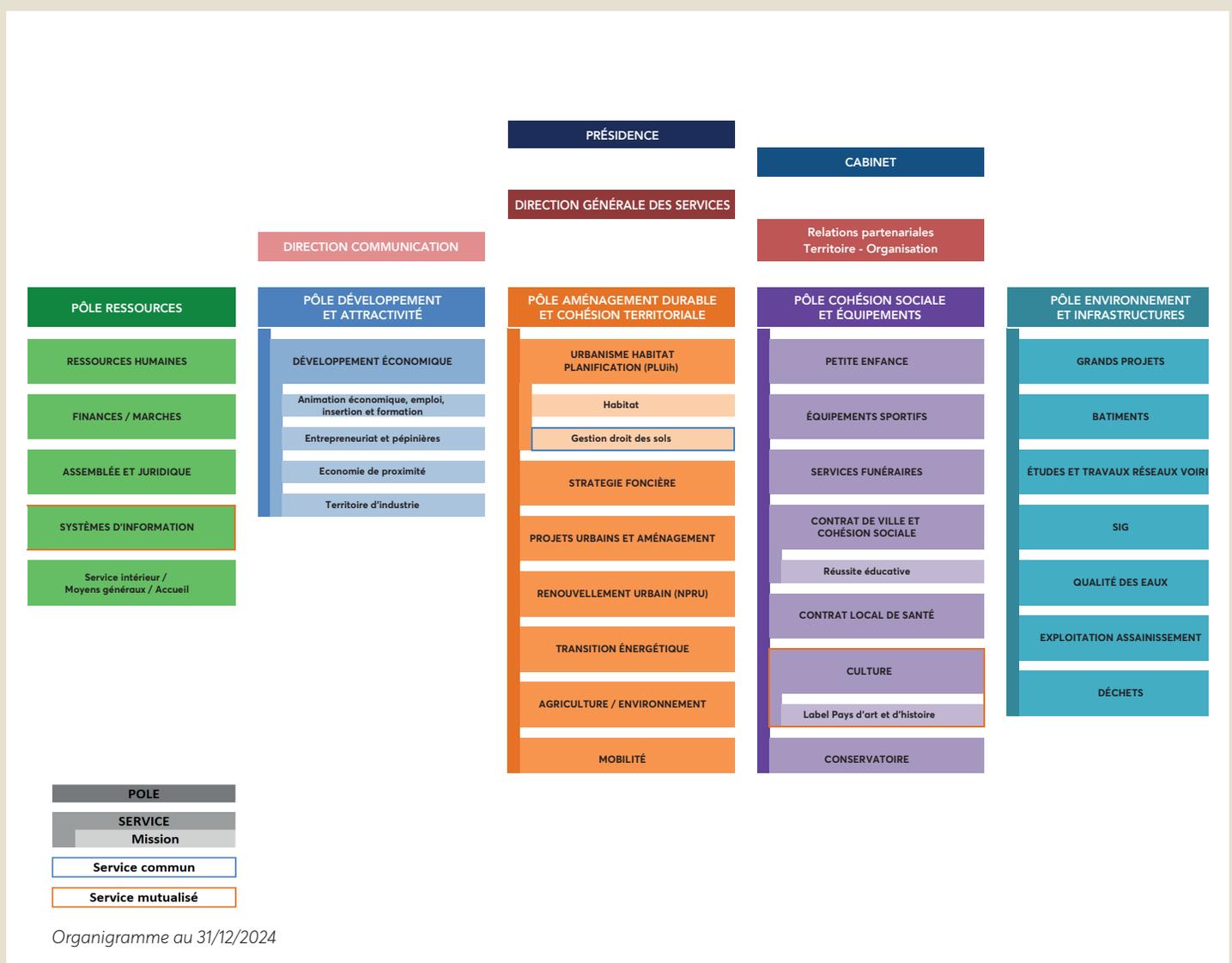
+ de **50**
équipements

dont 12 crèches,
8 équipements sportifs,
2 musées,
1 conservatoire de musique,
etc.

ORGANIGRAMME

SERVICES 2024

377 agents travaillent quotidiennement au sein des services de la Communauté d'agglomération. Son organisation s'articule autour de services fonctionnels (Direction Générale, Pôle Ressources) et de services opérationnels (Pôle Développement et Attractivité, Pôle Aménagement Durable et Cohésion Territoriale, Pôle Cohésion Sociale et Équipements, Pôle Environnement et Infrastructures).



LES PARTENARIATS ET COOPÉRATIONS

Les compétences de la Communauté d'agglomération s'exercent aussi dans le cadre de partenariats et coopérations avec divers organismes, à une échelle de proximité lorsqu'une connaissance détaillée du terrain est nécessaire et à une échelle plus large lorsque les enjeux dépassent le territoire communautaire.

► AMÉNAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE :

- Syndicat Mixte du Beaujolais (SMB)
- Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA)
- Société Publique Locale (SPL) Beaujolais Saône Aménagement
- Société d'Économie Mixte (SEM) Beaujolais Saône Expansion (ex Ile Porte)
- Syndicat de Traitement et de Valorisation des Déchets (SYTRIVAL)
- SYTRAL Mobilités (Autorité organisatrice de la mobilité en remplacement du SYTRAL)
- Agence Locale de la Transition Énergétique du Rhône (ALTE 69)

► JEUNESSE ET SERVICES DE PROXIMITÉ AUX HABITANTS :

- Mission locale Villefranche-Beaujolais
- Mission locale Bresse-Dombes-Côtière
- Association Point Information Médiation Multiservices (PIMMS)

► EN MATIÈRE DE TOURISME :

- Office du tourisme du Beaujolais (Destination Beaujolais)
- Association Beaujolais Attractivité
- Syndicat mixte du Bordelan

► SERVICES PUBLICS D'EAU ET ASSAINISSEMENT, ET DE GESTION DES BASSINS VERSANTS :

- Syndicat Intercommunal d'aménagement hydraulique de Trévoux et ses environs
- Syndicat Intercommunal des eaux de Jassans-Riottier
- Syndicat Mixte assainissement Pont Sollières
- Syndicat Mixte intercommunal des eaux du centre Beaujolais
- Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais (SMRB)
- Syndicat Mixte du Bassin versant de l'Azergues
- Syndicat Mixte pour l'aménagement du bassin de la Saône et du Doubs

* Liste non exhaustive

La Communauté d'agglomération remercie les principaux financeurs publics de ses projets



01.

TERRITOIRE D'ENTREPRENEURS

PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES CRÉACITÉ

► DÉMARRAGE DES TRAVAUX D'EXTENSION DU SITE

Le projet consiste en la création d'un campus artisanal et productif sur 13 000 m² : la requalification du site existant de 7 000 m² et son extension de 6 000 m².

L'objectif de l'opération est d'offrir, en un même lieu, un véritable parcours de développement des entreprises artisanales et de petite production en leur offrant des locaux et des services adaptés à leurs besoins. Le projet intègre également la requalification du site actuel de Créacité, la création d'espaces de réception et de convivialité pour les entreprises ainsi que des aménagements destinés à l'école de production La Fabrique – Académie de mécanique.

Le projet architectural a été conçu par une équipe d'architectes locaux (Z Architecture et Hytt Architecture) sélectionnée après un concours.

En 2024, les travaux de dépollution et de démolition des friches commerciales attenantes à la pépinière d'entreprises Créacité ont démarré.



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La Communauté d'agglomération mobilise plusieurs leviers pour faire du territoire un « territoire d'entrepreneurs » en consolidant le tissu industriel et de services, en favorisant le développement des activités artisanales et en renforçant la diversité des activités commerciales. L'objectif de l'action économique de la Communauté d'agglomération est de créer les conditions favorables à l'accueil et au développement des entreprises sur son territoire.



ANIMATION ÉCONOMIQUE ET PARTENARIALE DU TERRITOIRE

LES « RENCONTRES TERRITOIRE & ENTREPRISES »

La Communauté d'agglomération a renforcé sa présence auprès des entreprises du territoire en organisant différents temps forts en 2024, dont la première édition des « Rencontres Territoire & Entreprises » le 3 décembre 2024. Elles ont permis de présenter aux entreprises les projets en matière de développement économique et les services qu'elle leur propose : mobilités, transition énergétique, qualités des eaux, etc.

CHIFFRES CLÉS

200

entreprises rencontrées en 2024
lors d'événements collectifs
ou de rendez-vous bilatéraux

LANCEMENT DE TERRITOIRES D'INDUSTRIE BEAUJOLAIS

Territoires d'industrie est un label national porté par l'Etat pour soutenir l'industrie dans les territoires. Le Beaujolais est le seul territoire du Rhône à bénéficier de ce label.



Plus de 100 industriels et décideurs se sont réunis dans l'entreprise GREENMOT à Villefranche-sur-Saône le 21 mars 2024 pour le lancement de « Territoires d'industrie Beaujolais » porté par les 4 intercommunalités du Beaujolais avec l'État, les Chambres de commerce et d'industrie, et leurs partenaires.

L'événement de lancement a été l'occasion de présenter le plan d'action 2023-2027. Il vise à accompagner les projets des entreprises industrielles locales autour de **4 enjeux : innovation, transition, compétences, foncier.**



Par ailleurs, Territoires d'industrie Beaujolais était présent au **Salon Connect 2024**.

Enfin, des **visites d'entreprises** ont été organisées en novembre 2024 pour les jeunes habitants à l'échelle du Territoires d'industrie Beaujolais afin de valoriser les métiers industriels dans le cadre de la **semaine de l'industrie 2024**.



CHIFFRES CLÉS

23

entreprises industrielles ouvrant leur porte sur le territoire Beaujolais

150

jeunes, demandeurs d'emploi et personnes en reconversion professionnelle participants aux visites



RÉFÉRENTS

Myriam CADI

Vice-Présidente Développement économique, emploi, insertion et formation

Matthieu BODART

Directeur du Développement économique

AGRICULTURE

La Communauté d'agglomération s'engage dans la mise en place d'une stratégie agricole, viticole et alimentaire incluant la préservation des ressources et de l'espace, la valorisation des filières et la promotion de l'agriculture et de la viticulture.

ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION AGRICOLE

L'année 2024 a été consacrée à l'élaboration du **plan d'action agricole** en réponse aux enjeux identifiés. Pour cela, un travail de concertation a été réalisé avec les partenaires institutionnels et acteurs agricoles (chambre d'agriculture, associations de producteurs, syndicats de rivières, CUMA, etc.).

Le plan d'action agricole de la Communauté d'agglomération entend répondre à 4 enjeux :

- 1 • **Foncier** : remobiliser le foncier agricole sous-exploité ou inexploité et préserver la ressource en eau,
- 2 • **Installation et transmission** : soutenir les dynamiques agricoles sur le territoire en soutenant le renouvellement des agriculteurs,
- 3 • **Agroécologie** : soutenir les évolutions de pratiques agricoles afin d'adapter les systèmes au changement climatique et de préserver la ressource en eau,
- 4 • **Alimentation et lien au territoire** : maintenir et créer un lien entre les agriculteurs et l'ensemble des habitants, par l'interconnaissance et la consommation locale.



CHIFFRES CLÉS

6 494

hectares
agricoles
(soit 30%
du territoire)

403

sièges
d'exploitation
sur le territoire

673

agriculteurs
et près de
5 000 saisonniers
agricoles
sur le territoire

ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS AGRICOLES INNOVANTS ET COLLECTIFS

En collaboration avec l'État, la chambre d'agriculture et la société SOREAL (Groupe Plattard), la Communauté d'agglomération a initié l'élaboration et le pilotage d'une **stratégie de compensation agricole collective** à l'échelle du territoire. À la suite d'un appel à projet lancé en 2023, plusieurs projets ont été retenus pour bénéficier d'un financement tels que :

- **Faire progresser le maraîchage sur sol vivant en Agriculture Biologique** (AGRIBIO Rhône et Loire) ;

- **Créer une gamme de limonades et boissons pétillantes non alcoolisées et peu sucrées** (GAEC de L'Affoleuse et GAEC A vol d'Oiseau) ;
- **Identifier des variétés de vigne adaptées au changement climatique**, tout en assurant un vin de qualité pour le Beaujolais (SICAREX Beaujolais).

CHIFFRE CLÉ

6

projets retenus suite à l'appel à projet
pour un financement total de **221 012€**

RÉFÉRENTS

Michel THIEN

Vice-Président Agriculture, viticulture et alimentation

Mathilde LOMBARDI

Responsable du service Agriculture et Environnement

02.

TERRITOIRE D'ÉQUILIBRE

EN UN COUP D'OEIL LE TERRITOIRE EN MOUVEMENT

Les actions en faveur de la sobriété
et l'efficacité énergétiques

► Identification
des producteurs
en circuits-courts.



► Investissements de la collectivité pour
développer les mobilités alternatives : transports
en commun, aménagements cyclables, aires
de covoiturage, service d'auto-partage et de location de vélo...



► Investissements pour améliorer l'efficacité
énergétique des bâtiments (plan pluriannuel
de travaux), l'éco-conception dans les projets
d'aménagement (matériaux durables,
biosourcés, réemployés).

► Éco-exemplarité :
politique d'achats
durables, événements
éco-responsables.

► Optimisation
des consommations
énergétiques :
un agent dédié
et un logiciel de
suivi des bâtiments.

► Conseil et financement de travaux
d'amélioration de l'efficacité
énergétique : plan d'aide à la rénovation
énergétique pour les particuliers
et dispositif éco-investissements
pour les artisans.



► Sensibilisation à la sobriété des usages : organisation d'évènements
(ex : rencontres de la rénovation énergétique pour les professionnels et les habitants, Mai à vélo,
conseils des acteurs économiques sur les écogestes, l'économie circulaire...).

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Communauté d'agglomération a pour principales missions la réduction des consommations énergétiques, le développement des énergies renouvelables, l'amélioration de la qualité de l'air et l'adaptation du territoire aux changements climatiques. Son objectif est d'accompagner les communes, les acteurs privés et les habitants sur l'ensemble de ces enjeux pour que chacun participe aux transitions en cours.

PLANIFICATION DU FUTUR ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE

Afin de répondre aux enjeux de lutte contre le changement climatique, agir pour préserver la qualité de vie des habitants et renforcer l'attractivité du territoire, la Communauté d'agglomération a approuvé en 2024 son schéma directeur des énergies.

Le Schéma directeur des énergies (SDE) est un outil de planification. Il définit la politique énergétique du territoire en termes de consommation et de production d'énergie.

Trois principes socles sont affirmés par la collectivité pour le futur énergétique du territoire :

- **Faire de la sobriété une exigence** qui présidera toutes les réflexions de la politique énergétique territoriale,
- **Diversifier le mix énergétique local** par un déploiement encadré des infrastructures de production d'énergies renouvelables tout en tenant compte des singularités communales,
- **Veiller à un développement harmonieux des énergies renouvelables (EnR)** sur le territoire, à même d'assurer la préservation des paysages et de garantir la fonctionnalité des espaces et du cadre de vie.



OBJECTIFS À L'HORIZON 2030

RÉDUIRE DE **22** %
les consommations énergétiques

RÉDUIRE DE **23** %
les émissions de gaz à effet de serre

COUVRIR **24** %
des besoins en énergie
par des énergies renouvelables



AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR

► MESURES DE LA QUALITÉ DE L'AIR AUX ABORDS DES CRÈCHES

Dans le cadre d'une convention avec ATMO Auvergne-Rhône-Alpes, 5 micro-capteurs de suivi de la qualité de l'air (particules fines) ont été installés aux abords de crèches du territoire. **L'objectif : mesurer, analyser et améliorer la qualité de l'air dans les crèches.**

► ABAISSEMENT DE LA VITESSE SUR L'AUTOROUTE

La Communauté d'agglomération s'est positionné en septembre 2024 en faveur de l'abaissement de 40km/h de la vitesse de l'autoroute. Cette mesure aura des impacts positifs importants en termes d'environnement et de santé publique pour le territoire et ses habitants. Le secteur concerné traverse les communes de Limas, Villefranche-sur-Saône et Arnas, avec des zones d'habitation particulièrement denses. C'est notamment le cas du quartier de Béligny qui concentre plus de 3 500 habitants particulièrement exposés.

RÉFÉRENTS

Michel ROMANET-CHANCRIN

Vice-Président Développement durable et transition énergétique

Margot HERVÉ

Responsable du service Transition énergétique et Développement durable

FOCUS BÂTIMENTS



Futur siège de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône, boulevard Gambetta.

► AMÉNAGEMENT DU FUTUR SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

La Communauté d'agglomération s'engage à renforcer ses moyens d'actions dans la durée en se dotant d'un nouveau siège plus accessible et visible sur le territoire. C'est l'objet du projet de réhabilitation des deux anciens bâtiments historiques de la CCI au centre-ville de Villefranche-sur-Saône.

À la suite d'un concours de maîtrise d'œuvre, le groupement d'architecture Patriarche a été choisi en 2024 pour assurer la réhabilitation du futur siège dont la rénovation énergétique se veut exemplaire.

Ce projet a été sélectionné pour la qualité des aménagements proposés, la mise en valeur d'un site emblématique et son ouverture sur la ville. Les travaux sont programmés à partir de 2025.



► SUIVI ET OPTIMISATION DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

Le suivi et l'optimisation des consommations énergétiques des bâtiments communautaires et des 7 communes adhérentes au service a été assuré par l'économiste de flux de la Communauté d'agglomération. Des bilans énergétiques incluant des propositions de plans d'actions pour réduire les consommations énergétiques des bâtiments ont été réalisés et présentés aux communes.

Une formation à l'utilisation de la plateforme informatique de gestion énergétique a été organisée à destination des communes en juillet 2024.

► CONFORT D'ÉTÉ DANS LES BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRES

Pour faire face aux vagues de chaleur de plus en plus fréquentes et intenses, la Communauté d'agglomération agit pour le confort d'été des usagers des bâtiments communautaires. En 2024, des audits énergétiques incluant la dimension du confort d'été ont été menés sur l'ensemble des sites communautaires, et notamment les crèches.

Le pôle numérique E-cité, pépinière regroupant des entrepreneurs du secteur numérique, a également bénéficié du remplacement des stores extérieurs afin de diminuer le rayonnement solaire à travers les façades vitrées du bâtiment.

Le sujet du confort d'été est systématiquement pris en compte dans les projets de construction et de réhabilitation portés par la Communauté d'agglomération.



RÉFÉRENTS

Jean-Pierre REVERCHON

Vice-Président Travaux, bâtiments et équipements communautaires

Martine RIVIÈRE

Responsable du service Bâtiments

AMÉNAGEMENT DURABLE

La Communauté d'agglomération planifie l'aménagement durable du territoire afin d'anticiper une gestion raisonnée de l'espace, maîtriser l'urbanisation et l'habitat, protéger et valoriser les paysages. En concertation avec les élus et services communaux, elle met en œuvre le PLUi-H applicable aux 18 communes. Elle agit également au quotidien sur l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme.



PLANIFICATION TERRITORIALE ET URBANISME : FOCUS SUR L'ARRÊT DU PLUi-H LE 9 OCTOBRE 2024

2024 a été marquée par l'arrêt du projet de PLUi-H qui a pour objectif de donner, pour la première fois, le même cadre d'intervention et les mêmes outils réglementaires aux 18 communes de la Communauté d'agglomération en matière de planification territoriale, d'aménagement et d'utilisation des sols.

Véritable projet de territoire, le PLUi-H oriente l'aménagement du territoire et met en cohérence l'usage des sols avec les ambitions portées dans toutes les politiques publiques (habitat, mobilités, activités économiques, environnement, agriculture, etc.).

L'année 2024 a été consacrée à la finalisation de la phase réglementaire avec principalement :

- **L'élaboration du zonage,**
- **L'identification de secteurs à enjeux et l'élaboration d'Orientations d'Aménagement et de Programmation et d'études urbaines,**
- **L'écriture des règlements (secteur des communes rurales et secteur de la polarité).**

Aujourd'hui, à travers l'élaboration du PLUi-H, les élus affirment la promotion d'un modèle durable d'organisation et de fonctionnement du territoire, modèle de développement nécessitant une inflexion par rapport aux dernières décennies.

ACCOMPAGNER LA MISE EN ŒUVRE DU PLUi-H ET LES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT

En 2024, la Communauté d'agglomération prépare la mise en œuvre du PLUi-H en renforçant l'accompagnement des communes notamment pour les études urbaines et avec le renforcement des commissions en conseil architectural, tant pour la polarité urbaine que pour les villages. L'objectif est de diffuser la qualité attendue dans les opérations d'aménagement.

Elle conduit par ailleurs des projets d'aménagement propre comme le projet d'aménagement du secteur de la gare de Villefranche-sur-Saône.

L'année 2024 a été consacrée à un travail de mobilisation de l'ensemble des partenaires et à la signature d'une convention de réserves foncières avec l'EPORA.





HABITAT

PROGRAMME DE RÉNOVATION DE L'HABITAT - AIDE À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT

Depuis 2022, les propriétaires de logements des 18 communes de la Communauté d'agglomération, peuvent bénéficier :

- D'une aide financière pour améliorer la performance énergétique de leur logement et réduire leurs consommations et leur facture d'énergie,
- D'un parcours d'accompagnement par des professionnels pour faciliter l'accès à l'information et aux aides.

En 2024, la Communauté d'agglomération a complété le programme avec la mise en place d'une aide à l'ingénierie en copropriété. Ce dispositif est une aide supplémentaire pour inciter les copropriétés à passer à l'action concernant les travaux d'amélioration de l'habitat. L'aide à l'ingénierie a vocation à financer les travaux de conception, notamment le financement des audits énergétiques et les études de maîtrise d'œuvre.

ATTRIBUTION DES LOGEMENTS SOCIAUX

En 2024, la Communauté d'agglomération a réuni la Conférence Intercommunale du logement pour la 6ème fois. Cette instance rassemblant les partenaires concernés par l'attribution de logements sociaux a permis de :

- Recueillir les retours d'expériences des partenaires en charge de l'accueil des demandeurs de logements sociaux pour leur donner les moyens nécessaires à leur bonne prise en charge selon leurs besoins.
- Élargir la bourse au logement, dispositif réunissant les bailleurs sociaux du territoire, afin de trouver des solutions de relogements aux ménages concernés par la démolition de leurs logements sociaux sur le quartier de Belleruche en renouvellement urbain.

2ÈMES RENCONTRES PROFESSIONNELLES DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT

Organisée le 7 juin 2024, ces rencontres se sont articulées autour de 2 temps forts :

- **Les échanges avec près d'une centaine de professionnels de l'habitat** sur des enjeux concrets : économie d'énergie, financement des travaux, accompagnement des ménages.
- **La visite du chantier de rénovation** de la copropriété Beau Logis à Villefranche-sur-Saône : 30 logements concernés et des travaux de rénovation qui ont permis le passage d'une étiquette énergétique E à D. La facture énergétique de la copropriété sera divisée par deux.

SUIVI DE L'OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (OPAH) DE LA COPROPRIÉTÉ DU CHARDONNET

Dans le cadre du Projet de Renouvellement Urbain de Belleruche, la Communauté d'agglomération accompagne, dans sa rénovation, la seule copropriété du quartier. Située au centre du quartier en mutation, l'intervention sur cette copropriété dégradée permet d'améliorer les logements et le cadre de vie de l'ensemble du secteur. La résidence du Chardonnet présente des signes de fragilité : au-delà des enjeux de réhabilitation énergétique du bâtiment et d'amélioration des espaces extérieurs, le dispositif vise à améliorer le fonctionnement de la copropriété dans son ensemble. Des actions sont mises en œuvre en faveur de la maîtrise des charges, l'assainissement de la situation financière, l'appui aux instances de gestion ou encore l'accompagnement social des copropriétaires en difficultés.

RÉFÉRENTS

Ghislain DE LONGEVILLE

Vice-Président Aménagement de l'espace, habitat et mobilités

Catherine BUTET

Conseillère déléguée Réserves foncières

Nadège ABON

Directrice du Pôle Aménagement durable et cohésion territoriale

Yvon-Gwenaël PIQUET

Responsable du service Urbanisme habitat planification

Isabelle SAMARANCH

Responsable du service Projets urbains et aménagement

Noémie GAILLARD

Responsable du service Stratégie foncière

ENVIRONNEMENT

La Communauté d'agglomération est engagée dans la protection et la valorisation de nos paysages. Elle agit ainsi en faveur de la biodiversité et de l'amélioration du cadre de vie.

PLANTATION DE HAIES ET DÉVELOPPEMENT DE L'AGROFORESTERIE



Afin de favoriser la biodiversité en milieu agricole, un fonds haies et agroforesterie a été mis en place en 2024. Ce fonds permet à des porteurs de projets (agriculteurs, communes) de financer la plantation de haies et d'arbres sur leur exploitation ou leur territoire.

En effet, la présence de haies et d'arbres champêtres en milieu agricole/naturel participe à relever certains défis :

- **Créer des habitats favorables à la biodiversité** et restaurer des continuités écologiques,
- **Réduire l'érosion** des sols, le ruissellement et prévenir des inondations,
- **Encourager la transition agroécologique** (qualité du sol, refuge pour les auxiliaires de culture et donc réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires, etc.),
- **Favoriser l'adaptation au changement climatique** (préservation de la ressource en eau, ombrage, protection contre les fortes chaleurs, etc.),
- **Permettre un stockage de carbone et améliorer la qualité de l'air,**
- **Contribuer à la qualité du paysage** et donc au cadre de vie.

LES OBJECTIFS pour 3 ans (2024-2026) :

10 km
de haies

150
arbres champêtres

En 2024, 3 projets « pilotes » de plantation ont été soutenus. Les chantiers se sont déroulés en hiver, au sein de 3 exploitations viticoles situées à Gleizé, Saint-Etienne-des-Oullières et Denicé.

PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ DES SITES COMMUNAUTAIRES

Dans le cadre de sa feuille de route en matière de biodiversité et d'environnement, la Communauté d'agglomération déploie des actions en faveur de la nature en ville. Ainsi, en 2024, elle a missionné la Ligue de Protection des Oiseaux du Rhône pour établir un diagnostic de biodiversité du cimetière paysager (Gleizé) et de l'Escale (Arnas). **L'objectif : renforcer les pratiques de gestion des sites en faveur de la biodiversité.**

Les inventaires réalisés ont mis en évidence une biodiversité riche et de qualité sur ces sites.

• **Pour le cimetière paysager :**

34
espèces
d'oiseaux

4
espèces de
mammifères

1
espèce
de reptile

• **Pour l'Escale :**

46
espèces
d'oiseaux

3
espèces de
mammifères

2
espèces
de reptiles

4
espèces
d'amphibiens

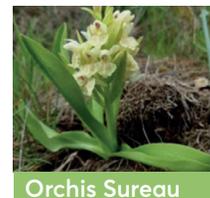
Les pratiques de gestion actuelles de ces deux sites sont déjà favorables au développement de la biodiversité. Des pistes d'amélioration permettant de conserver, d'améliorer et de valoriser cette biodiversité ont été identifiées.

ESPACES NATURELS SENSIBLES DES LANDES DU BEAUJOLAIS ET DU MARAIS DE BOISTRAY

La Communauté d'agglomération compte sur son territoire 7 Espaces Naturels Sensibles (ENS). Parmi eux, 2 font l'objet d'un plan de gestion : les Landes du Beaujolais



Fritillaire Pintade



Orchis Sureau

(Le Perréon et Vaux-en-Beaujolais) et le Marais de Boistray (Arnas). Un plan de gestion est un plan d'action pluriannuel d'entretien, de suivi et de sensibilisation permettant de protéger au mieux la biodiversité de ces sites.

La mise en œuvre de ces deux plans de gestion a été confiée à une structure spécialisée : le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) du Rhône.

A travers une convention de gestion avec le CEN, la Communauté d'agglomération, aux côtés du département du Rhône, des communes et communautés de communes concernées, participe financièrement à la mise en œuvre des plans de gestion de ces sites. Elle est également associée dans l'élaboration et le suivi de ceux-ci.

RÉFÉRENTS

Olivier MANDON

Conseiller délégué Environnement

Mathilde LOMBARDI

Responsable du service Agriculture et Environnement

MOBILITÉS

La Communauté d'agglomération, en tant qu'autorité organisatrice de mobilité (AOM) développe les mobilités actives (vélo), partagées (auto-partage, covoiturage) et solidaires, améliore l'offre de transport en commun et la sécurisation de la voirie communautaire

PROMOTION DE L'USAGE DU VÉLO

► AIDES À L'ACQUISITION D'UN VÉLO

Dans le cadre des actions du Plan vélo approuvé en 2022, la Communauté d'agglomération a mis en place des aides à l'acquisition de vélo à assistance électrique (VAE), vélos musculaires neufs ou d'occasion qui ont été augmentées et étendues en 2023 à 2 personnes par foyer, ainsi qu'une aide pour un kit d'électrification de vélo. Depuis 2022, 1 458 aides ont été attribuées représentant 518 353 €. Cette action traduit une volonté d'encourager la pratique du vélo.



► PLUS DE STATIONS DE RÉPARATION VÉLO DANS LES COMMUNES DU TERRITOIRE

Depuis juillet 2024, chaque commune de la Communauté d'agglomération bénéficie d'une station de réparation vélo, d'entretien et de gonflage. Elle permet de réparer ou de remettre en état son vélo avec des outils adaptés de gamme professionnelle. Tous les habitants peuvent ainsi accéder à une station en libre-service pour pouvoir entretenir gratuitement leur vélo ou résoudre une casse lors de leurs trajets. Des stations de réparation de vélo équipent également la Voie Bleue au niveau de l'Embarcadère, le Nautile et le musée Claude Bernard.



CHIFFRES CLÉS

806 aides vélo
octroyées en 2024 pour 348 568 €

77%
d'aides versées
pour les vélos à assistance
électrique

moins de 1% pour un kit d'électrification

22%
d'aides versées
pour les vélos musculaires

RÉFÉRENTES

Pascale REYNAUD

Conseillère déléguée Transports

Sophie GUYONNET

Responsable du service Mobilités



POURSUITE DU RENFORCEMENT DE L'OFFRE EN TRANSPORTS EN COMMUN LE RÉSEAU LIBELLULE ET LE RÉSEAU DES CARS DU RHÔNE

La rentrée de septembre 2024 a connu une poursuite du développement des transports en commun sur le territoire avec notamment :

- Un renfort des fréquences déployé sur les lignes régulières du réseau en semaine, en soirée et le dimanche
- La ligne CityLib 2 : un renfort de fréquence (10 allers/retours quotidiens supplémentaires),
- Ligne CityLib 5 : un aller supplémentaire en semaine, à 6h55 au départ de Gleizé pour desservir le nouveau parc relais.
- Le service de transport à la demande RésaLib a été développé
 - Extension sur les communes de Rivolet, Denicé et Montmelas-Saint-Sorlin (RésaLib B),
 - Création de nouveaux arrêts sur chaque RésaLib,
 - Expérimentation du service le samedi de 9h à 19h (RésaLib A).

Deux nouvelles lignes Cars du Rhône ont été créées entre l'Arbresle et Villefranche-sur-Saône (218) et entre le Bois d'Oingt et Villefranche-sur-Saône (219). La ligne 217 a également été prolongée pour relier les hôpitaux de Gleizé et Tarare.



SERVICE D'AUTOPARTAGE CITIZ

La Communauté d'agglomération propose désormais avec Citiz 5 véhicules en libre-service sur la commune de Villefranche-sur-Saône. Le service s'adresse aux particuliers ou professionnels pour des besoins réguliers (activité hebdomadaire), occasionnels (visite ou course) ou exceptionnels (panne). Pour prendre en compte la hausse de l'utilisation de ce service, la Communauté d'agglomération a décidé de renforcer l'offre de véhicule avec l'ajout de deux nouveaux véhicules hybrides non rechargeables en octobre 2024. Ces nouvelles stations permettent à la fois de renforcer l'offre depuis la gare et de mailler le centre-ville.

AMÉLIORATION ET SÉCURISATION DE LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE

Chaque année, la Communauté d'agglomération réalise des travaux de voirie dans les 9 communes ayant transféré leur compétence dans ce domaine. Les voiries concernées sont priorisées, en lien avec les commune

► QUELQUES EXEMPLES DE RÉALISATIONS EN 2024 :

- Le centre bourg de Denicé,
- La rue du Celier à Blacé,
- Le chemin de la petite grange et Le Charaudet à Le Perréon,
- Le Fonds d'Arbuissonnas à Salles-Arbuissonnas-en-Beaujolais,
- La route du Colombier à Saint-Julien.



Travaux de voirie Montée du bourg à Denicé



CHIFFRES CLÉS

PLUS DE
210 KM
de voiries entretenus au quotidien

3,8 KM
de voiries renouvelés en 2024
pour un montant de travaux de
1,486 M€ TTC

RÉFÉRENTS

Gérard TACHON

Conseiller délégué Voirie communautaire

Mathieu ZIMBERLIN

Responsable Voirie



QUALITÉ DE L'EAU ET ASSAINISSEMENT

La Communauté d'agglomération agit au quotidien pour fournir aux habitants une eau de qualité et préserver les milieux naturels et la ressource en eau.

LA NOUVELLE STATION DE TRAITEMENT DES EAUX DE VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE

Après quatre ans de travaux, la station de traitement des eaux de Villefranche-sur-Saône a été entièrement modernisée. Ce projet, financé par la Communauté d'agglomération avec le soutien de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, s'inscrit dans la priorité du plan de mandat visant à préserver la ressource en eau et à améliorer sa qualité.

Afin d'assurer une meilleure protection du milieu naturel, un bassin d'orage de 15 000 m³, large de 34 mètres et profond de 20 mètres, est opérationnel depuis décembre 2023. Il stocke les eaux usées en période de pluie, limitant ainsi les déversements dans la nature.



Par ailleurs, le projet permet de doubler la capacité de traitement des eaux usées. La capacité de traitement de la station passe en effet de 130 000 à 176 000 habitants, permettant de faire face à l'évolution du territoire jusqu'en 2040 et de traiter plus d'eaux en période de pluie.

Enfin, le projet vise à réutiliser les eaux usées recyclées pour l'arrosage et le nettoyage. Des travaux sont ainsi réalisés pour offrir des solutions de recyclage et de réutilisation des eaux usées traitées : arrosage des espaces verts, lavage et balayage des voiries de Villefranche-sur-Saône, etc.

TRAVAUX DE RENOUELEMENT ET DE MISE EN SÉPARATIF DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

Afin de lutter contre les pollutions du milieu naturel, les débordements et garantir la pérennité du patrimoine assainissement, la Communauté d'agglomération conduit chaque année des travaux d'amélioration de ses stations de traitement des eaux, de renouvellement et de mise en séparatif de ses réseaux d'assainissement.

► QUELQUES EXEMPLES DE RÉALISATIONS EN 2024 :

- La rue Ferdinand Buisson à Villefranche-sur-Saône,
- La rue Piéchut à Vaux en Beaujolais,
- La rue de la voûte à Salles Arbussonnas-en-Beaujolais,
- Le centre-bourg de Denicé,
- Le fonds de Blacé à Blacé.



CHIFFRES CLÉS

43,2 M€ TTC
coût des travaux

Capacité de la station à traiter les eaux usées de

176 000
habitants

5,7 Millions de m³
d'eaux usées traitées
en 2024

+ de **95 %**
de la pollution éliminée
par le traitement

RÉFÉRENTS

Jean-Pierre DUMONTET

Vice-Président Eau et assainissement

Xavier PERINO

Directeur du Pôle Environnement et infrastructures



Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable – route de Rivolet à Gleizé

TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE

Afin de délivrer une eau de qualité à l'ensemble des abonnés et de limiter les fuites, source de gaspillage d'eau, la Communauté d'agglomération renouvelle chaque année une partie de ses réseaux d'eau et optimise le fonctionnement de son usine de production d'eau potable.

► QUELQUES EXEMPLES DE RÉALISATIONS EN 2024 :

- L'avenue du Beaujolais à Gleizé,
- La rue du Bayard à Limas,
- La route de Rivolet à Gleizé,
- La rue Gantillon à Villefranche-sur-Saône.

4,3 M€
de coût de travaux de renouvellement/mise en séparatif des réseaux d'assainissement

7 M€
de coût de travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable

RÉGÉNÉRATION DES FORAGES D'EAU POTABLE

En 2024, la Communauté d'agglomération a engagé des travaux de régénération de ses forages installés dans le champ captant de Beauregard. L'objectif est d'augmenter la capacité de production des forages pour sécuriser la fourniture de l'eau potable aux habitants.

137 000 €
de coût de travaux

+ de 95 %
de capacité de pompage

CONSTRUCTION DU BASSIN MORGON

La Communauté d'agglomération a débuté en 2024 les travaux de construction du bassin Morgon, sur le site du square Fontgraine. Cet ouvrage, destiné à recueillir le trop-plein d'eaux de pluie lors de fortes précipitations orageuses, limitera le volume d'eau déversé dans le milieu naturel et les pollutions potentielles des rivières.

7 M€
de coût de travaux

6 000 m³
d'eau stocké



ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

La gestion des eaux pluviales constitue une priorité environnementale pour limiter le risque d'inondation en milieu urbain et préserver la qualité des milieux aquatiques.

Longtemps pensée comme une gestion « tout tuyau », la gestion des eaux pluviales urbaines se pense désormais dans une logique de gestion d'espaces. L'augmentation de l'infiltration à la parcelle, voire le zéro rejet dans le réseau, sont des objectifs privilégiés.

Le zonage eaux pluviales a été arrêté en octobre 2024, il définit les règles de gestion des eaux pluviales sur l'ensemble du territoire. Il vise à limiter les risques d'inondation, protéger les personnes et les biens, ou préserver la qualité des milieux aquatiques, réduire les pollutions et les impacts des rejets urbains par temps de pluie.



RÉFÉRENTS

Fabrice LONGEFAY

Conseiller délégué Assainissement non collectif

Bernard MATRAY

Conseiller délégué GEMAPI et rivières

Xavier PERINO

Directeur du Pôle Environnement et infrastructures

Charly PUPAT

Responsable du service Qualité des eaux

Pierre ARRICOT

Responsable du service Grands projets

François REYNAL

Responsable du service Études et travaux réseaux

COLLECTE, TRI, VALORISATION DES DÉCHETS ET SENSIBILISATION DES HABITANTS

La Communauté d'agglomération assure la collecte et l'élimination des déchets des ménages et des entreprises assimilées à des ménages dans leur production de déchets. Cette collecte comprend les déchets recyclables (emballages, papiers, verre), les ordures ménagères résiduelles et les encombrants.

ÉLABORATION DU PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA)

La Communauté d'agglomération a élaboré en 2024 son PLPDMA. Il s'inscrit dans une stratégie d'ensemble où la prévention tient un rôle clé. L'enjeu est de réduire la production de déchets ménagers et assimilés en amont, pour limiter d'autant l'impact environnemental et économique aux stades de la collecte et du traitement des déchets en aval.

La Communauté d'agglomération porte une ambition forte : la réduction de 50 kg de déchets ménagers et assimilés par habitant en 2031 par rapport à 2015. Pour y parvenir, elle se fixe plusieurs objectifs comme renforcer des actions de promotion du réemploi, de la réutilisation et de la réparation ou faire de la prévention des bioressources une priorité.

Ce programme vient compléter les actions déjà conduites et poursuivies par la Communauté d'agglomération : le renforcement du tri à la déchèterie de l'Ave Maria qui vise à réduire au maximum le volume de déchets non valorisés, ou encore les interventions des ambassadeurs de tri, notamment auprès des publics scolaires.



OBJECTIFS

Atteindre **391 kg/habitant**
de déchets ménagers, assimilés en 2031

DISTRIBUTION DE COMPOSTEURS INDIVIDUELS

Depuis avril 2024, la Communauté d'agglomération distribue aux habitants des composteurs individuels. Les déchets compostables, tels que les épluchures de fruits et légumes, le marc de café, le thé et les sachets en papier, offrent une solution efficace pour valoriser les déchets organiques en les transformant en compost utile pour le jardin.

Outre l'aspect écologique, l'utilisation d'un composteur présente plusieurs bénéfices pour les habitants :

- **Économique** : En compostant leurs déchets, ce sont des quantités évitées à l'usine d'incinération

- **Autonomie** : Les habitants peuvent ainsi produire leur propre compost, idéal pour nourrir leurs plantes et jardins.

- **Pratique** : Le compostage permet d'alléger la gestion quotidienne des déchets, en particulier pour les déchets alimentaires, souvent volumineux et odorants.

Lors de la remise du composteur, une sensibilisation est dispensée pour accompagner les habitants dans leur démarche de compostage en leur fournissant des informations sur le processus, les erreurs à éviter et les bonnes pratiques à adopter.



DÉPLOIEMENT DES BORNES D'APPORT VOLONTAIRE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES



En milieu urbain, une première phase de déploiement des bornes d'apport volontaire des déchets alimentaires s'est déroulée en septembre 2024, à l'issue de l'expérimentation menée en 2023. Ce sont 32 nouvelles bornes qui ont été installées en complément des 14 bornes existantes. L'ensemble de ces bornes offre une solution de proximité pour les habitants qui s'engagent pour le tri des déchets alimentaires. Une fois collectés, les déchets alimentaires sont transformés en compost qui nourrit les sols de la région.

CHIFFRES CLÉS

1400
composteurs
individuels distribués
en 2024

91 tonnes
de déchets alimentaires
collectés transformés en
16 tonnes de compost

RÉFÉRENTS

Jean-Charles PERRIN

Vice-Président Collecte, traitement et valorisation des déchets

Fabrice BERTHONNÈCHE

Responsable du service Déchets et exploitation assainissement

03.

TERRITOIRE CULTURE, PATRIMOINE, TOURISME

LE MUSÉE DU PRIEURÉ : UN ÉVÉNEMENTIEL RICHE

Tout au long de l'année, des concerts, spectacles et ateliers ont été proposés au musée du Prieuré à destination d'un public large, dans le magnifique décor du cloître. Parmi ces propositions, le concert végétal qui a mis en scène plus d'une vingtaine d'élèves du Conservatoire de Villefranche-sur-Saône devant un public nombreux et ravi. Les élèves ont interprété des œuvres composées pour rendre hommage à la nature. Un beau moment de partage et l'occasion de redécouvrir combien elle peut être inspirante.

CHIFFRES CLÉS

34%
de hausse de
fréquentation
en 2024

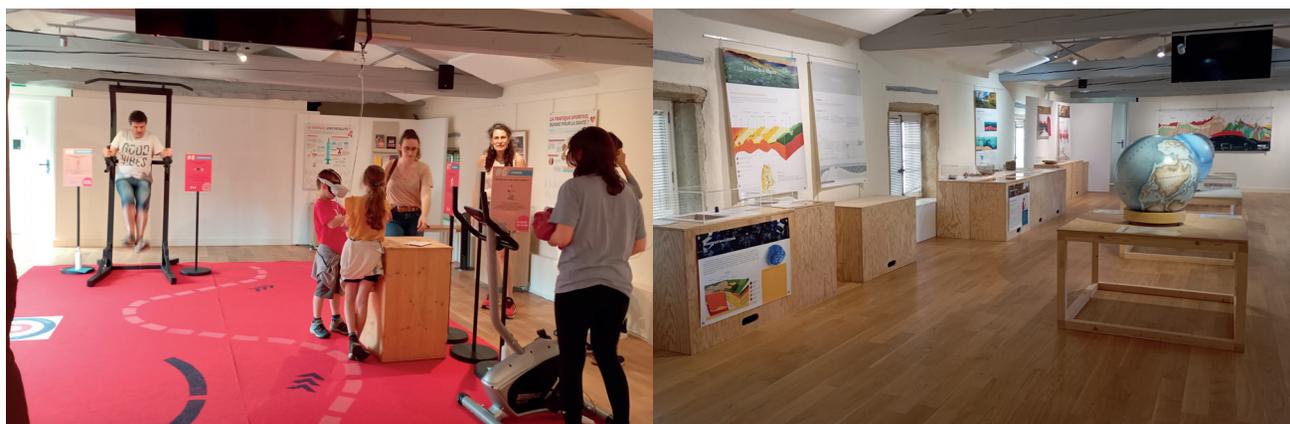
661
visiteurs accueillis
pour les journées européennes du
patrimoine dans les deux musées



LES MUSÉES

DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

La Communauté d'agglomération œuvre au rayonnement de deux musées dans le paysage culturel, patrimonial et scientifique du territoire : le musée Claude Bernard et le musée du Prieuré qui contribuent à construire une identité culturelle et patrimoniale forte.



LE MUSÉE CLAUDE BERNARD : PROMOTION DE LA CULTURE SCIENTIFIQUE

► DEUX EXPOSITIONS TEMPORAIRES

Une fois n'est pas coutume, le musée Claude Bernard a proposé deux expositions temporaires en 2024. Parallèlement aux célébrations des Jeux Olympiques d'été, une exposition sport et science, ludique, sportive et scientifique s'est tenue du 29 juin au 25 août. Conçue par l'Université Paris Saclay, elle a donné des clés pour comprendre ce que la science apporte au sport et inversement.

Une seconde exposition temporaire a été présentée au public, du 31 août au 31 octobre, pour le plonger dans l'histoire géologique du Beaujolais. L'exposition 500 millions d'années et un jour, réalisée par le Géoparc, a permis d'explorer les anciens paysages du territoire : fonds océaniques, montagnes ou encore lagunes.



► ATELIERS POUR LES SCOLAIRES

Des ateliers sur l'eau, la météo, la chimie, ou encore la force de l'air sont organisés tout au long de l'année pour le public scolaire. De la maternelle à la faculté, les élèves observent, questionnent, expérimentent et tentent de répondre à leur question par la méthode scientifique. Des visites adaptées à tous les âges créent des moments riches de partage et de découverte, permettant également de mieux comprendre qui était Claude Bernard.

CHIFFRES CLÉS

1500

visiteurs

accueillis pour les deux
expositions temporaires

2 884

visiteurs

accueillis
en 2024

CULTURE

La Communauté d'agglomération contribue à faire de la culture et de l'éducation artistique un moyen d'épanouissement, un lien entre les communes ainsi qu'un levier de développement du territoire et de valorisation du patrimoine.

ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Le plan local d'Education Artistique et Culturelle a permis de proposer en 2024 aux établissements scolaires, des écoles maternelles aux lycées, et aux acteurs extrascolaires divers projets dans des domaines aussi différents que les arts numériques, les arts plastiques, le cinéma, la danse, l'écriture, la lecture, l'histoire et le patrimoine, la musique, les sciences, le théâtre, l'éducation aux médias et des ateliers culinaires. Ces ateliers et parcours sont proposés par les structures culturelles du territoire :



- les musées (Paul-Dini, Le Prieuré, Claude Bernard),
- le conservatoire,
- la médiathèque,
- le Pays d'Art et d'Histoire
- et divers acteurs associatifs : le cinéma 400 coups, le théâtre, les concerts de l'auditorium, le collectifs Misfits, Radio calade, etc.



3^{ème} ÉDITION DE L'AMPLI – JEUNES TALENTS DE MUSIQUES ACTUELLES

La Communauté d'agglomération se positionne aux côtés des jeunes talents musiques actuelles en leur proposant un dispositif complet d'accompagnement : **l'ampli**.

L'ampli a pour objectif de promouvoir les artistes amateurs entre 15 et 30 ans :

- en les accompagnant dans leur structuration : résidence, accompagnement artistique, formation coaching ;
- en les aidant à diffuser leurs oeuvres par l'enregistrement d'un EP (format de musique intermédiaire entre un single et un album) et sa distribution nationale ;
- en leur permettant de se produire sur scène lors des Nouvelles voix en Beaujolais.

Trois groupes ont été sélectionnés pour cette 3^{ème} édition. Ils ont pu se produire lors du concert Tremplin en mars 2024 à la Grange des Maures à Denicé et ont bénéficié de quatre modules de formation au printemps et de trois jours de résidences. Le concert de fin de résidence de juillet 2024 à l'auditorium de Villefranche sur Saône et le concert Nouvelles voix leur a permis de révéler leur travail au grand public.

CHIFFRES CLÉS

50 actions portées par **12** acteurs

90 heures d'intervention musicale dans les écoles en 2024

RÉFÉRENTES

Béatrice BERTHOUX

Vice-Présidente Culture et Patrimoine

Sonia THOMAS

Directrice du Pôle Cohésion sociale et équipements

Gabrielle FORT

Responsable du service Musées

Laure CHAZEAU

Responsable du Conservatoire

Chrystèle ORCEL

Responsable Label Pays d'Art et d'Histoire

LE CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL

Afin d'encourager l'éducation artistique et la culture comme moyen d'épanouissement, la Communauté d'agglomération propose un enseignement artistique de qualité, ouvert à tous, via son conservatoire à rayonnement intercommunal. Il accompagne enfants, jeunes et adultes amateurs dans la construction d'une pratique artistique riche et épanouissante pouvant conduire certains à la professionnalisation. Le conservatoire soutient également les pratiques amateurs et assure l'éveil artistique dans les écoles et les établissements d'accueil du jeune enfant.

ZOOM SUR LE DISPOSITIF BELLERO'CHANT SCÈNE

En partenariat avec l'Éducation Nationale, le projet Bellerò'chant scène vise à favoriser l'accès à la culture pour des élèves qui peuvent être éloignés de l'offre culturelle. Il s'adresse à une classe de CM1-CM2 de l'école Jacques Prévert, situé dans un quartier politique de la ville à Villefranche-sur-Saône. A travers ce projet, les élèves développent des compétences, gagnent en confiance et retrouvent le goût d'apprendre (cf. le film Je crois en toi, de Julie DOBIE). Une quinzaine d'élèves du quartier se sont inscrits au conservatoire à la rentrée de septembre 2024. Ce dispositif agit ainsi comme un levier d'égalité des chances et de cohésion sociale sur le territoire.



CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS THÉÂTRE

Le dispositif Classes à Horaires Aménagés Théâtre (CHAT) s'adresse aux élèves de la 5^{ème} à la 3^{ème} du collège Jean Moulin et propose un parcours théâtral intégré dans le temps scolaire. En lien étroit avec le conservatoire, les jeunes suivent des ateliers hebdomadaires encadrés par des enseignants. Ils y développent leur expression orale, leur aisance corporelle, l'écoute de l'autre et l'esprit d'équipe. Le dispositif favorise l'accès à la culture et constitue un levier d'inclusion, de citoyenneté et de rayonnement.

POURSUITE DE L'ENSEIGNEMENT DU THÉÂTRE

L'enseignement du théâtre s'est poursuivi en 2024 avec l'arrivée d'un nouvel enseignant. L'enseignement s'inscrit en complémentarité de l'offre associative du territoire, avec notamment un cursus diplômant ouvert à partir de 15 ans. La classe théâtre favorise expression, écoute et confiance en soi pour les participants. Elle renforce également l'attractivité du conservatoire comme lieu d'accès à la culture pour tous.

CHIFFRES CLÉS

62
professeurs

906
élèves
dont 80% résident
sur le territoire

3450
jeunes
bénéficiant d'interventions
dans les écoles

190
manifestations
dans le territoire
durant l'année



LE PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Afin de sensibiliser les habitants, le public jeune et les touristes au patrimoine et à la qualité architecturale, la Communauté d'agglomération porte le label Pays d'Art et d'Histoire du Beaujolais, avec la Ville de Villefranche-sur-Saône et la Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées.



EXPOSITION « ILS ARRIVENT ! MÉMOIRES BEAUJOLAISES DE LA DEUXIÈME GUERRE MONDIALE » À VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE (MAISON DES MÉMOIRES)

À l'occasion du 80^{ème} anniversaire de la Libération du Beaujolais, cette exposition a proposé aux visiteurs une immersion durant la Deuxième Guerre mondiale. Nourrie par des échanges avec de nombreux habitants du territoire, elle a permis de présenter pour la première fois des objets et documents donnés par deux filles de prisonniers de guerre. Des armes provenant du musée du Souvenir caladois ont été exposées et trois supports numériques sont disponibles pour les itinérances ainsi que pour l'exposition permanente « Liberté chérie » de la Maison des Mémoires en Beaujolais.

La publication « De Pierrette à Yvonne – s'engager au féminin durant les deux guerres mondiales », réalisée avec l'association Ecobeauval, enrichit les ressources disponibles pour les habitants et les enseignants sur la

thématique de l'histoire des femmes. Elle complète deux publications : « L'ombre et la lumière - L'empreinte des femmes dans le Beaujolais du 15^{ème} siècle à nos jours » (2020) et « Miroirs - Petits choux et papillottes » (2021). Les trois publications couvrent donc la période historique allant de la fin du 15^{ème} à aujourd'hui.

ATELIERS EN TEMPS SCOLAIRE

Plusieurs ateliers ont été proposés à des élèves sur le temps scolaire en 2024 :

- « Arcs et plans d'église », complémentaire de la visite de l'église Notre-Dame-des-Marais à Villefranche-sur-Saône,
- « Herboristes », en lien avec la visite guidée de l'apothicairerie de l'ancien hôtel-Dieu caladois à Villefranche-sur-Saône,
- Visites de l'exposition temporaire des Archives départementales « Accueillir, soigner, guérir » à la Maison des Mémoires, avec un focus sur l'ancien hôtel-Dieu caladois.



VISITES INÉDITES HORS TEMPS SCOLAIRE

Des visites inédites ont été organisées à Villefranche-sur-Saône en 2024 : parcours immersif de la Maison Vermorel, Bourse du Travail, ancienne église des Visitandines et ancienne piscine Bointon. À cela s'ajoutent les visites de Beaujolais Tourisme dans 5 communes afin de faire de la culture un facteur de rayonnement de notre territoire.

CHIFFRES CLÉS

6 expositions
présentées dans
4 communes

1120 participants
aux ateliers scolaires

10 128 visiteurs
accueillis
dans 8 communes

4 564 visiteurs
hors temps scolaire

ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE

Dans l'objectif de conforter le rayonnement et l'attractivité touristique du Beaujolais, la Communauté d'agglomération soutient l'office de tourisme Beaujolais Tourisme qui étend son action à l'échelle de trois intercommunalités du Beaujolais.

PROMOTION DU BEAUJOLAIS

Beaujolais Tourisme, met en œuvre une stratégie à 360 degrés, à travers quatre axes majeurs qui guident son action. D'abord, l'œnotourisme et la gastronomie, deux vecteurs de rayonnement pour la notoriété et l'attractivité de la destination ; le patrimoine, la culture et les savoir-faire ; les activités de pleine nature ; et enfin le tourisme d'affaires. Dans ce cadre, l'Office de Tourisme déploie un programme de promotion et de communication en France et à l'étranger et met l'accent sur l'accueil et l'amélioration du parcours client pour offrir une expérience unique et de qualité à tous les visiteurs. Il a ainsi mené en 2024 de nombreuses actions de promotion touristiques comme :

- **Une campagne de communication** sur les réseaux sociaux et par voie d'affichage à Lyon
- **L'accueil de journalistes** sur le territoire et des actions presse en France et à l'étranger
- **La création d'un Club du Tourisme d'Affaires** réunissant plus d'une centaine de prestataires avec la mise en place d'un plan d'actions dédié : nouveau site Internet, nouvelle brochure, campagne digitale, commercialisation de séminaires et des rencontres de réseau.
- **Le développement du service commercial** avec la vente de produits journées pour les groupes de loisirs



© Etienne Ramousse Destination Beaujolais

ANIMATIONS TOURISTIQUES SUR LE TERRITOIRE

L'Office de Tourisme mobilise l'ensemble des acteurs du tourisme du territoire autour d'actions de promotion touristique plurielles et innovantes. L'année 2024 a ainsi été marquée par :

- **La production de visites et d'activités** pour la découverte du patrimoine et des vins à destination des visiteurs : visites guidées, apéritifs insolites, balades gourmandes, visites à la ferme, festival Rosé Nuits d'été, week-end Vignobles & Découvertes, etc.
- **L'accompagnement des professionnels du tourisme** à travers un programme d'ateliers et de formation et les démarches qualité (Accueil Vélo et Vignobles & Découvertes)
- **La sortie de brochures thématiques** et de plans de visite de villages
- **La création de trois nouveaux parcours** rattachés à la station trail® du Beaujolais
- **L'animation du dispositif de Géocaching** « Les Gnlous »

CHIFFRES CLÉS

236 844

visiteurs
sur le site internet Beaujolais
Tourisme

47 800

visiteurs
dans les 5 bureaux
d'information touristique

1000

visiteurs
pour les visites guidées et
activités proposées

2600

visiteurs
dans le cadre de journées
groupes



RÉFÉRENTS

Gaëtan LIÈVRE

Vice-Président Tourisme, cohésion des territoires et projets communaux

Matthieu BODART

Directeur du Développement économique

04.

TERRITOIRE INNOVANT

pour répondre aux besoins
des familles



CHIFFRES CLÉS

1062

enfants en accueil
régulier ou occasionnel

371

places attribuées
en commission d'admission

346

enfants inscrits aux deux Relais
Petite Enfance Intercommunaux (RPEI)

39

enfants accueillis
en situation de handicap

117

stagiaires
accueillis de la 3^e
à la formation infirmière

PETITE ENFANCE

La Communauté d'agglomération est engagée au quotidien pour répondre aux besoins des familles en matière d'accueil du jeune enfant.



PROMOTION ET PROFESSIONNALISATION DES MÉTIERS DE LA PETITE ENFANCE

Pour contribuer à l'attractivité du métier sur le territoire et au renforcement de ses équipes, plusieurs actions ont été conduites en 2024 :

- **L'organisation d'un 2^{ème} job dating** en partenariat avec France Travail : le job dating est une pratique préalable à un recrutement. Les candidats disposent de quelques minutes pour se présenter. Leur objectif est d'obtenir un entretien d'embauche.
- **L'organisation du 1^{er} forum des assistantes maternelles** : 30 participants, 2 ont fait une demande d'agrément.
- **La facilitation du départ en formation pour les professionnels des crèches** : 413 jours réalisés par les professionnels des crèches de la Communauté d'agglomération.
- **La participation à de nombreux événements à destination d'élèves du secondaire et d'étudiants** afin de promouvoir les métiers de la petite enfance et les postes offerts : forums, salons de l'emploi, place de l'emploi, présentation au Collège Jean Moulin, etc.
- **La poursuite du développement de l'apprentissage** : 16 apprentis en alternance ont intégré les crèches et 33 professionnels ont été recrutés en 2024.

ORGANISATION D'UN SÉMINAIRE

« ACCUEILLIR LA DIFFÉRENCE » POUR LES PROFESSIONNELS DES CRÈCHES

Cette journée annuelle réunissant 140 agents des crèches de la Communauté d'agglomération favorise l'échange entre professionnels et le questionnement des pratiques. Au programme de l'édition 2024 :

- **Conférence par l'association une Souris Verte** sur le thème de l'accueil de la différence,
- **Divers ateliers pédagogiques** pour découvrir de nouveaux outils (danse, musique avec le conservatoire, activités avec l'unité enseignement maternelle autisme, etc.),
- **Espace de documentation,**
- **Partage de pratiques** : chaque structure a pu présenter ce qu'elle met en place pour répondre, au quotidien, à « l'accueil de la différence ».

PARTENARIAT AUTOUR DE LA PARENTALITÉ

La Communauté d'agglomération anime un réseau partenarial « parentalité ». Des conférences ont été organisées à Villefranche-sur-Saône, Rivolet et Denicé. Ce sont également différents temps à destination des parents : ateliers parents enfants, etc.



RÉFÉRENTES

Catherine RABOURDIN

Vice-Présidente Petite enfance, services à la population et accès aux soins

Sonia THOMAS

Directrice du Pôle Cohésion sociale et équipements

Isabelle VESVRES

Responsable du service Petite enfance

SPORT

La Communauté d'agglomération s'est fixée pour objectif de faire de son territoire, un « territoire de talents » en créant du lien par le sport et de favoriser le sport pour tous.



ORGANISATION DE LA SEMAINE OLYMPIQUE ET PARALYMPIQUE 2024

Cette 3^{ème} édition a, de nouveau, permis de promouvoir la pratique sportive chez les jeunes, de les sensibiliser aux valeurs du sport et de l'olympisme ainsi que de faire évoluer le regard sur le handicap en s'appuyant sur la découverte des parasports.

Du 2 au 5 avril, 1 200 collégiens et lycéens se sont affrontés dans quatre disciplines mêlant sport et parasport : para-biathlon, athlé-handisport, escalade et atelier multi-activités.

L'esprit des Jeux a bien été présent avec la remise d'un trophée, au sein de chaque collège, à la classe qui a cumulé le plus de points sur l'ensemble des activités.

CÉLÉBRATION DES JEUX AVEC LE MOIS OLYMPIQUE

Tout au long du mois de juin, les associations sportives des communes se sont mobilisées pour faire découvrir aux habitants du territoire leurs disciplines !

22 clubs sportifs ont offert la possibilité de s'initier à l'un des 17 sports proposés lors de séances découvertes.

Un temps fort a eu lieu le samedi 22 juin au palais omnisport de l'Escale à Arnas, « la Journée Olympique ». Les habitants ont pu découvrir différents sports et s'initier à ceux-ci. Diverses animations ont été organisées pour les petits comme pour les grands : jeux interactifs, kart à pédales, animations musicales, etc.





LANCEMENT DU PROGRAMME « CLUB INCLUSIF »

La Communauté d'agglomération a souhaité s'engager dans le développement de la pratique sportive des personnes vivant avec un handicap avec le programme « Club inclusif », en partenariat avec le Comité Paralympique et Sportif Français.

Ce programme, en lien avec l'héritage des Jeux Paralympiques, sensibilise les clubs à l'inclusion.

Une première session de formation, entièrement financée par la Communauté d'agglomération et le Comité Paralympique Français, s'est déroulée en mai. 7 clubs ont participé. L'objectif est de créer un réseau de club sur le territoire permettant aux personnes vivant avec un handicap de pratiquer une activité sportive.

ACCUEIL D'ÉVÈNEMENTS SPORTIFS DE NIVEAU NATIONAL

► CHAMPIONNATS DE FRANCE BENJAMINS-CADETS DE TENNIS DE TABLE

Le palais omnisports de L'Escale a accueilli l'Élite Jeune française du Tennis de Table du 7 au 9 juin 2024. 256 jeunes venus des quatre coins de l'hexagone se sont retrouvés pour se disputer les huit titres nationaux en simple et en double.

► PHASES FINALES COUPE DE FRANCE DE VOLLEY-BALL M13

Les phases finales de la Coupe de France de Volley-Ball des moins de 13 ans garçons a été organisé par le club de Volley-Ball Villefranche Beaujolais (VBVB) au palais omnisport de L'Escale du 3 au 5 mai 2024. 12 équipes dont le VBVB sont venus des quatre coins de l'hexagone se rencontrer pour se disputer le titre de vainqueur de la Coupe de France M13.



► CHAMPIONNAT NATIONAL DE GYMNASTIQUE FÉMININE PAR ÉQUIPES

Les 5, 6 et 7 juillet 2024, le palais omnisports de l'Escale a accueilli la plus grande compétition de la fédération sportive et culturelle de France (FSCF) : le championnat national de gymnastique féminine par équipes « F-F1 ». Près de 1600 gymnastes se sont affrontés sur les 4 agrès de la discipline : le sol, la poutre, le saut, les barres asymétriques.

CHIFFRES CLÉS

4
évènements et animations proposées autour du Label Terre de Jeux

1200
élèves ont participé à la Semaine Olympique et Paralympique

7
clubs ont participé au programme « Club Inclusif »

1600
gymnastes au championnat de France de gym



RÉFÉRENTS

Michel JAMBON
Conseiller délégué Sports

Laurent GUILLOT
Responsable du service Sports

SANTÉ

La Communauté d'agglomération a pour objectif d'encourager la prévention santé et l'accès aux soins via la mise en place d'un Contrat Local de Santé (CLS) à l'échelle des 18 communes en lien avec les acteurs médicaux, sociaux, éducatifs et associatifs du territoire.



ÉLABORATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Afin de favoriser l'accès aux soins des habitants et la prévention-santé, la Communauté d'agglomération s'est engagée dans l'élaboration d'un Contrat Local de Santé (CLS) en lien avec l'ensemble des acteurs de la santé et du médico-social du territoire et l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes.

L'année 2024 a permis, à partir des grands enjeux de santé du territoire issus d'un diagnostic de santé, de coconstruire, avec l'ensemble des parties prenantes, une réponse appropriée, s'articulant autour de 5 axes stratégiques déclinés en 25 actions concrètes.



CHIFFRES CLÉS

11 signataires et + de **50** partenaires engagés dans le Contrat Local de Santé

200 professionnels rassemblés pour une plénière santé pour répondre aux enjeux de santé du territoire

JOURNÉES DE SENSIBILISATION À LA SANTÉ MENTALE À DESTINATION DES PROFESSIONNELLS DE L'ACCUEIL

Deux journées ont été coorganisées par la Communauté d'agglomération et Promotion Santé ARA en juin et décembre 2024 pour sensibiliser les agents du territoire en situation d'accueil du public (Communauté d'agglomération, communes, France Travail, bailleurs sociaux, CPAM du Rhône, etc.) aux problématiques de santé mentale. Ces journées ont chacune réuni une quinzaine de participants qui ont acquis des premières notions (définition, grands principes, etc.) et des outils à mettre en place dans des situations professionnelles problématiques, en matière de santé mentale.



SENSIBILISATION AUX EFFETS DES PERTURBATEURS ENDOCRINIENS ET À LA QUALITÉ DE L'AIR

En collaboration avec le Centre Hospitalier de Villefranche-sur-Saône et soutenue par l'ARS AURA, la Communauté d'agglomération a organisé des cafés des parents dans 4 de ses crèches. Des professionnels du Centre Hospitalier sont intervenus pour sensibiliser les parents aux risques pour la santé que représentent les perturbateurs endocriniens.

En 2024, ont également été initiées des actions de sensibilisation et de formation du personnel travaillant dans les crèches pour l'amélioration de la qualité de l'air intérieur. Un suivi de taux de CO₂ a par ailleurs été réalisé grâce à l'installation de capteurs.

RÉFÉRENTES

Catherine RABOURDIN

Vice-Présidente Petite enfance, services à la population et accès aux soins

Mathilde LAVRY

Responsable du service Contrat local de santé

CIMETIÈRE PAYSAGER ET CENTRE FUNÉRAIRE

La Communauté d'agglomération a pour objectif d'adapter le service funéraire aux besoins des habitants du territoire. Elle dispose pour cela d'un cimetière paysager qui s'étend sur 14 hectares et d'un centre funéraire crématorium, tous deux situés sur la commune de Gleizé.



RENOUVELLEMENT DE LA GESTION DU CENTRE FUNÉRAIRE CRÉMATORIUM

La délégation de la gestion du centre funéraire crématorium a été renouvelée via un contrat de concession pour la période 2024-2035. Il prend en compte les enjeux d'adaptation du site au regard des nouvelles pratiques funéraires avec, notamment, l'extension du bâtiment et la création d'une seconde ligne de crémation.

ACCROISSEMENT DE LA CAPACITÉ D'ACCUEIL ET RÉNOVATION DES ESPACES D'ACCUEIL DU PUBLIC AU CIMETIÈRE PAYSAGER

Afin d'étendre la capacité du cimetière paysager, 33 cavurnes (caveaux pour déposer des urnes) ont été créées et 3 pierres du souvenir ont été posées en 2024. Par ailleurs, la rénovation des sanitaires publics et leur mise en accessibilité ont été réalisés.



ORCHIDÉES SAUVAGES
5 espèces différentes (cimetière paysager)

RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC BIODIVERSITÉ SUR LE SITE DU CIMETIÈRE PAYSAGER

La Ligue de Protection des Oiseaux du Rhône a établi en 2024 un diagnostic de biodiversité du cimetière paysager à Gleizé. Celui-ci a confirmé l'impact favorable du mode de gestion du site (absence d'usage de produit phytosanitaire, tonte tardive, etc.) sur la biodiversité.

CHIFFRES CLÉS

247
inhumations
en 2024
dont **146 dispersions**
au Jardin du souvenir

1300
crémations
au centre funéraire

RÉFÉRENTES

Armelle CHEVALIER
Conseillère déléguée Action sociale
Emmanuelle VIGNAL
Responsable du service Funéraire

05.

TERRITOIRE FÉDÉRATEUR pour réduire les fractures sociales



CONTRAT DE VILLE, COHÉSION SOCIALE ET RÉUSSITE ÉDUCATIVE

La Communauté d'agglomération œuvre à l'animation du contrat de ville pour la conduite d'actions de développement social et d'amélioration de la gestion sociale et urbaine de proximité. Elle entend également favoriser la réussite éducative et l'égalité des chances des enfants de 2 à 16 ans.



Signature du Contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 »

ADOPTION DU CONTRAT DE VILLE « ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 »

Le nouveau Contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 » a été signé en 2024 par ses 15 partenaires. Il sera effectif jusqu'en 2030. L'objectif : favoriser l'égalité des chances et améliorer les conditions de vie des habitants les plus précaires.

La signature officielle a eu lieu en mars 2024 au Théâtre de Villefranche-sur-Saône à l'occasion de la représentation du projet « Des Fourmis dans les mains », porté par le Théâtre, en lien avec les acteurs qui interviennent dans les quartiers (services municipaux et associations).

Une réunion de présentation du contrat et de ses premières actions a été organisée en septembre 2024 pour les partenaires institutionnels et associatifs et les habitants.

APPEL À PROJET ANNUEL

La Communauté d'agglomération soutient des actions mises en œuvre par des structures locales. En 2024, 29 actions ont été soutenues soit 411 200 € en lien avec les quatre enjeux majeurs du Contrat de ville :

- Favoriser l'accès et le maintien à l'emploi des personnes, en renforçant le lien avec les entreprises et en repensant l'offre à destination des habitants des quartiers,



- Renforcer la sécurité et la tranquillité publique dans les trois quartiers politique de la ville et se doter d'une véritable Gestion sociale et urbaine de proximité,
- Favoriser l'accès aux droits et lutter plus efficacement contre les phénomènes de non-recours : santé, français, numérique,

- Favoriser la réussite éducative des jeunes des quartiers politique de la ville, tout en poursuivant le travail initié en matière d'accompagnement à la parentalité.

RÉUSSITE ÉDUCATIVE

La Communauté d'agglomération soutient le PRE (Programme de Réussite Educative). Ce parcours individualisé croisant temps individuels et collectifs a ainsi permis 152 accompagnements d'enfants et de leurs familles en 2024.

Des actions d'accompagnement à la parentalité en collectif ont également été organisées : 189 cafés des parents ont été proposés en 2024 dans les écoles de Villefranche-sur-Saône.



ZOOM SUR LES ATELIERS DE SOUTIEN À L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS

En 2024, la Communauté d'agglomération a continué à soutenir les 4 ateliers sociolinguistiques proposés dans les quartiers politique de la ville par La Croix Rouge, l'association « Lecture et Partage », l'association

« Mille et Une » et l'association « AMIH ». Ces dernières ont accompagné 113 candidats au Diplôme d'Études en langue française (DELFF) dont 92 ont obtenu leurs diplômes.

Le soutien à AFI 69 a également été renforcé. Cette association accompagne les intervenants en ateliers sociolinguistiques au niveau pédagogique (échange de pratiques, sensibilisations, formations, etc.), en favorisant la coopération entre les partenaires locaux (organisation de l'examen DELF déconcentré sur Villefranche-sur-Saône, etc.).



SOUTIEN À LA DYNAMIQUE ASSOCIATIVE

Le Fonds de développement local permet de soutenir des projets associatifs pour les habitants des quartiers politique de la ville : **19 projets subventionnés** en 2024 parmi lesquels des sorties familiales, des fêtes de quartier et des animation culturelles.



CHIFFRES CLÉS

29 projets soutenus
dans le cadre de la programmation
Politique de la ville et Cohésion sociale

152 enfants
en fragilité accompagnés
par le Programme de Réussite Éducative en 2024

4 conférences-ateliers
autour de la parentalité

RÉFÉRENTES

Stylite BAUDU-LAMARQUE

Vice-Présidente Projets et renouvellement urbains,
contrat de ville et cohésion sociale

Jessica BARC

Responsable du service Contrat de ville, Cohésion sociale
et Réussite éducative

PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE BELLEROCHÉ

La Communauté d'agglomération pilote et coordonne le Programme de Renouvellement Urbain de Belleroche en lien avec les différents maîtres d'ouvrages et les services de l'État. Les principaux objectifs du projet sont de diversifier l'offre résidentielle et les fonctions du quartier, de l'ouvrir sur son environnement, et de développer le « vivre ensemble ».

► RÉHABILITATION DE RÉSIDENCES

Plusieurs opérations de réhabilitation portées par les bailleurs sociaux Alliade Habitat et Deux Fleuves Rhône Habitat se sont concrétisées en 2024. Les travaux concernent les parties communes et privatives pour améliorer le confort des logements. Au programme : travaux d'isolations thermiques par l'extérieur, changement des fenêtres, rénovation des halls d'entrée, aménagements des salles de bain, etc. Toutes les rénovations sont labellisées BBC et permettent aux locataires de réaliser des économies d'énergie. Par exemple, l'opération réalisée par Alliade Habitat sur la résidence En Forest à Limas a concerné 122 logements.

► AMÉNAGEMENT DE NOUVEAUX ESPACES PUBLICS

En préparation aux travaux d'aménagement des nouveaux espaces publics, la Communauté d'agglomération et les communes de Villefranche-sur-Saône, Gleizé et Limas ont signé un avenant à la convention de partenariat avec l'aménageur Deux Fleuves Rhône Habitat. Il a permis d'entériner le programme des équipements et les plannings de réalisation, notamment les travaux programmés en 2025.



► CRÉATION DE STREET ART À BELLEROCHÉ

En mai 2024, l'artiste Lady Bug a réalisé une œuvre de street art sur la façade du gymnase Jean Bonthoux. Dans ce cadre, les élèves des écoles de Belleroche se sont exercés au street art avec l'artiste lyonnais Ruane.

► CHANTIER PARTICIPATIF AVEC LES HABITANTS

Dans le cadre de la concertation autour des futurs aménagements du parc ludique et sportif, un chantier participatif a permis de réaliser en juillet 2024 différents aménagements avec les habitants pour tester les usages de chacun et préfigurer ceux à venir dans le site.

- Du mobilier urbain pour se détendre, se retrouver et échanger (chaises, bancs, table de pique-nique),
- Des petits aménagements pour donner de la couleur aux espaces actuels,
- Du marquage au sol pour jouer ou faire du sport : terrains de basketball, circuits pour vélos et trottinettes.

CHIFFRES CLÉS

Un projet de renouvellement
urbain sur

36,9 ha

à cheval sur 3 communes (Limas, Gleizé et Villefranche-sur-Saône)

510

logements démolis,

soit un logement actuel sur 4

250

nouveaux logements

556

logements rénovés

Création d'un nouveau groupe scolaire, d'un pôle administratif, d'une nouvelle offre commerciale et d'une nouvelle maison de santé,
Budget de l'opération : environ 130 M€, répartis entre l'État-ANRU, les bailleurs et les collectivités

RÉFÉRENTS

Stylite BAUDU-LAMARQUE

Vice-Présidente Projets et renouvellement urbains, contrat de ville et cohésion sociale

Thomas RAVIER

Vice-Président Grands projets urbains et solidarités

Noémie BEAUPRÈTRE

Responsable du service Renouvellement Urbain

06.

DES MOYENS
pour agir



DIRECTION GÉNÉRALE

Soutenir les équipes dans leurs missions, favoriser une dynamique de travail bienveillante et collaborative, promouvoir la transversalité et l'efficacité au service des 18 communes et de leurs habitants.



MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ADMINISTRATION TRAJECTOIRE

L'année 2024 est la première année de mise en œuvre du projet d'administration Trajectoire. Une feuille de route commune pour travailler de manière plus efficace, transverse et innovante.

21 actions sur 23 ont démarré et plusieurs actions concrètes ont déjà été réalisées, notamment :

- **Le site intranet** qui permet de communiquer régulièrement en interne sur les actualités et projets de la Communauté d'agglomération. Il permet aux agents de disposer de l'ensemble des informations, procédures et ressources documentaires en quelques clics.
- **Des temps annuels de cohésion interservices** tels que la soirée des vœux et médailles, les olympiades de l'été ou encore la session d'intégration des nouveaux arrivants.
- **L'agenda social du régime indemnitaire et du protocole du temps de travail.**
- **Le développement des outils collaboratifs et de travail à distance** : ordinateurs portables, nouveaux outils d'échanges et de partage de documents (Teams, OneDrive, etc.), création d'une adresse mail pour chacun des agents de la Communauté d'agglomération.
- **Le programme de formation managériale** tout au long de l'année sur des sujets fondamentaux comme « Le rôle du manager dans l'accompagnement au changement », « élaborer un projet de service » ou « manager une équipe en mode projet ».



1^{ère} réalisation :
le site intranet
et une adresse mail par agent



RÉFÉRENTS

Pascal RONZIÈRE

Président

Stéphanie PROST-ROUX

Directrice générale des services

Thibaut CASTAN

Relations partenariales, territoire, organisation

ASSEMBLÉES ET AFFAIRES JURIDIQUES

Assurer l'organisation et le suivi des instances communautaires et renforcer l'expertise juridique de la collectivité.



Conseil Communautaire

► ORGANISER ET SUIVRE LES INSTANCES COMMUNAUTAIRES :

- **organisation des réunions** du Conseil et du Bureau communautaires
- **suivi des délibérations** adoptées par ces instances et des décisions du Président,
- **organisation des élections et désignations** visant à assurer la représentativité de la Communauté d'agglomération.

► RENFORCER L'EXPERTISE JURIDIQUE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION :

- **sécurisation juridique** des actes, **conseil juridique** aux services,
- **suivi des affaires** contentieuses,
- **pilotage de l'archivage** réglementaire.

CHIFFRES CLÉS



7
réunions du Conseil communautaire

12

réunions du Bureau communautaire

240

délibérations prises en 2024 par le Bureau et le Conseil communautaire

147

décisions du Président



RÉFÉRENTS

Pascal RONZIÈRE

Président

Audrey BARJON

Directrice Assemblées et Juridique

RESSOURCES HUMAINES

Mettre en œuvre la politique des ressources humaines de la Communauté d'agglomération, assurer la coordination entre la stratégie générale formalisée par les élus et la direction générale en matière de service public et les moyens RH à mettre en œuvre.



▶ AMÉLIORER LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DES AGENTS

La Communauté d'agglomération a mené en 2024 un programme de prévention « Tous en forme olympique ! »

visant à proposer aux agents des actions en lien avec la forme et plus globalement la santé pour améliorer la qualité de vie au travail :

- **Tests de forme physique** via le Diagnoform® santé, un outil validé scientifiquement, permettant aux agents d'évaluer leur forme physique et de bénéficier de conseils de professionnels : 70 agents ont participé en mai 2024
- **Lancement de séances d'initiation** à la marche nordique et à la course à pied
- **Opérations « Vendredi rose » et « Novembre bleu »** avec campagnes d'affichage pour sensibiliser au dépistage précoce du cancer du sein en octobre 2024 ainsi qu'aux cancers masculins en novembre 2024
- **Participation au Marathon International du Beaujolais et à la Randonnée pour elles** : 60 agents ont participé en novembre 2024
- **Élaboration et partage sur l'intranet de vidéos pour promouvoir le bien-être et la santé des agents.**

▶ FORMER LES AGENTS DU TERRITOIRE

La Communauté d'agglomération a organisé 1 456 jours de formation à destination de ses agents et de ceux des communes de son territoire en 2024 avec l'appui du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT).



▶ ANIMER LE DIALOGUE SOCIAL

En 2024, la Communauté d'agglomération a mené un travail de concertation avec les représentants du personnel sur son agenda social. Le nouveau protocole sur le temps de travail est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2024, et à une revalorisation du régime indemnitaire. La Communauté d'agglomération souhaite poursuivre en 2025 sa politique en faveur du pouvoir d'achat des agents et de l'attractivité des métiers avec des nouvelles mesures d'évolution salariale.

CHIFFRES CLÉS

377 ETP
(Équivalent Temps Plein)

64% de femmes

1 496 jours de formation

5 494 bulletins de paie émis

1 369 arrêtés RH rédigés

LES ÉVOLUTIONS

AU SEIN DU SERVICE EN 2024

▶ UNE GESTION PLUS ADAPTÉE ET PERSONNALISÉE DES RESSOURCES HUMAINES

La direction des ressources humaines a poursuivi sa réorganisation en 2024 autour de la fonction de gestionnaire administratif, unique pour chaque agent. Cette organisation permet de simplifier et d'améliorer les échanges au sein de la collectivité grâce à une gestion intégrée. Pour les agents, cela permet une meilleure réactivité et une prise en charge plus individualisée des demandes.

RÉFÉRENTS

Gilles DUTHEL

Vice-Président Finances, ressources humaines, administration générale et commande publique

Sylvie BOUILLOUX

Directrice des Ressources Humaines

COMMUNICATION

Concevoir et mettre en œuvre l'ensemble des actions de communication externe ayant pour objectifs de faire connaître, d'informer et de valoriser les services, les compétences ou les réalisations de la Communauté d'agglomération auprès des habitants et des partenaires du territoire.



LA NOUVELLE IDENTITÉ GRAPHIQUE

2024 a été marquée par le lancement de la nouvelle charte graphique, symbolisant le nouveau positionnement stratégique de la collectivité autour de trois grands axes : **Vivre en plus beau, Innover en plus grand et Aimer en plus fort sur notre territoire.** Cette nouvelle identité a été révélée lors des vœux des agents, avec la présentation du nouveau logo.

Pour ancrer cette nouvelle image auprès des habitants, plusieurs campagnes d'affichage ont été déployées. Les agents de la collectivité ont incarné les trois axes à travers des shootings photos déclinés en affichage sur abris-bus. Parallèlement, la campagne « **Saviez-vous ?** » a sensibilisé les habitants aux compétences majeures de la collectivité, notamment l'eau, la petite enfance et la gestion des déchets.



Le déploiement de cette nouvelle identité s'est poursuivi par étapes : apposition du sigle rouge VIA sur l'ensemble des véhicules de service et les vêtements des agents, identification de bâtiments communautaires (bureaux rue Paul Bert, gymnase de Limas, etc.) ainsi que la refonte du journal institutionnel « **Point commun** » dans une nouvelle formule.



La charte graphique a été uniformisée sur l'ensemble des supports institutionnels et outils de communication : site internet, rapport d'activité, flyers, kakemonos, etc., en favorisant une impression locale sur papier offset ou 100% recyclé, garantissant ainsi cohérence et écoresponsabilité.

UN APPUI GRAPHIQUE ET ÉVÉNEMENTIEL

Le service communication apporte son concours à l'organisation des différents événements par exemple la journée olympique à l'Escale afin de promouvoir le sport sur le territoire ou lors du Marathon International du Beaujolais, sur le thème de l'éco responsabilité avec notamment des rampes à eau et un défi « Zéro déchet » pour les coureurs ou encore la Fête de l'environnement avec des jeux de sensibilisation au développement durable.



Stand lors de la fête de l'environnement



CHIFFRES CLÉS


6 638
abonnés


2 100
abonnés

RÉFÉRENTS

Pascal RONZIÈRE

Président

Sabine MASSINA

Directrice de la Communication

SYSTÈMES D'INFORMATION

Appuyer les services au niveau informatique en leur apportant les moyens techniques nécessaires à leurs missions quotidiennes et en fournissant des logiciels et des solutions permettant d'améliorer le service aux usagers, dans le respect des principes de sécurité et de numérique responsable.



Le bâtiment Rock à Lyon héberge une partie des serveurs de la collectivité

► SÉCURISER LES INFRASTRUCTURES INFORMATIQUES

L'obsolescence des baies de serveurs, l'inadaptation des locaux et les déménagements à venir ont conduit la Communauté d'agglomération à faire évoluer les infrastructures serveurs, les systèmes de stockage et de sauvegarde. Les serveurs ont ainsi été installés dans des locaux externalisés, sécurisés et adaptés. Il s'agit de deux datacenters localisés dans l'agglomération lyonnaise.

► RENOUELER LES TÉLÉPHONES MOBILES DE MANIÈRE RESPONSABLE

La Communauté d'agglomération a lancé en septembre 2024 un plan de renouvellement des téléphones mobiles prévoyant un renouvellement du parc tous les 5 ans. Sur 119 téléphones achetés en 2024, 57% sont des modèles reconditionnés. Plutôt que d'être jetés, les téléphones remplacés ont intégré un circuit de réemploi auprès d'une entreprise partenaire et 43% des téléphones mobiles remplacés ont pu être réemployés.

► MODERNISER LES RÉSEAUX

En 2024, la Communauté d'agglomération a continué à moderniser ses réseaux :

- Tous les sites distants ont été migrés de l'ADSL vers la fibre optique.
- Le wifi professionnel et public a été déployé sur les sites distants : musée du Prieuré, musée Claude Bernard, annexes du Conservatoire, contrat de ville et Escale.
- Les systèmes de téléphonie de toutes les crèches ont été modernisés pour passer en mode IP

CHIFFRES CLÉS

8 sites

de la Communauté d'agglomération couverts avec du Wifi Public

200 agents

de la Communauté d'agglomération sensibilisés à la cybersécurité

RÉFÉRENTS

Myriam CADI

Vice-Présidente Développement économique, emploi, insertion et formation

Gilles DUTHEL

Vice-Président Finances, ressources humaines, administration générale et commande publique

Michel TROUVÉ

Conseiller délégué Nouveaux usages et nouveaux services numériques à la population

Corentin LEBLANC

Directeur des Systèmes d'Information

FINANCES

ET MARCHÉS PUBLICS

Définir les orientations financières et budgétaires, élaborer et exécuter les budgets, assurer le pilotage et le contrôle de gestion, la recherche de financements et le suivi des dossiers de demandes de subventions.

Accompagner la définition de la politique d'achat et de passation des marchés publics de la collectivité.

AMÉLIORER LE SUIVI COMPTABLE

Plusieurs actions visant l'amélioration du suivi comptable des projets de la Communauté d'agglomération ont été menées en 2024 :

- **Mise en place d'autorisations de programme** pour l'ensemble des dépenses d'investissement, tous budgets confondus. Les autorisations de programme permettent une gestion pluriannuelle des projets d'investissement. Elles apportent notamment une information sur le coût total prévisionnel des projets et facilitent leur exécution et suivi financier. Les modalités de gestion de la pluriannualité sont définies dans le règlement budgétaire et financier de la Communauté d'agglomération approuvé en 2023.
- **Poursuite de l'amélioration des procédures comptables** (sécurisation, qualité), avec l'animation de formations des agents intervenant dans la chaîne comptable.



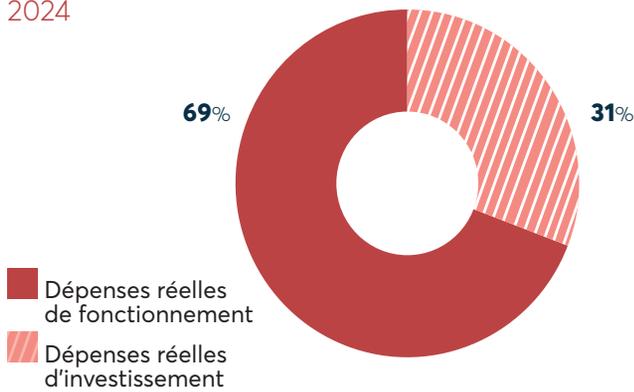
DÉPENSES 2024 PAR BUDGET*

	BUDGET PRINCIPAL	EAU	ASSAINISSEMENT	SPANC	ÉCONOMIE	CRÉMATORIUM	TOTAL LIGNE
Dépenses réelles de fonctionnement	50 087 947	485 396	7 507 206	49 224	352 292	15 181	58 497 246
Dépenses réelles d'investissement	12 481 701	2 203 067	9 951 526	0,00	1 173 644	9 000	25 818 938
Dépenses réelles totales	62 569 648	2 688 463	17 458 732	49 224	1 525 935	24 181	84 316 184

*Comptes administratifs 2024 - en euros

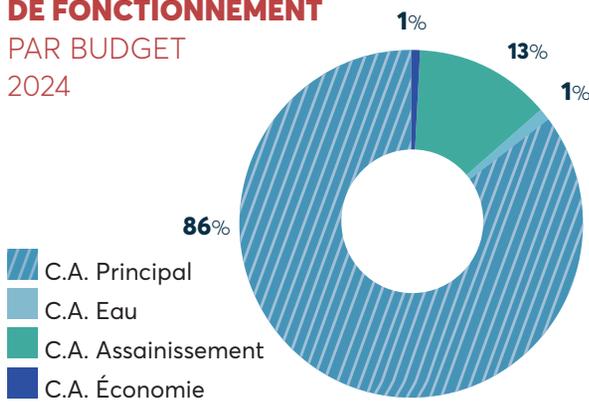
STRUCTURE DES DÉPENSES

2024



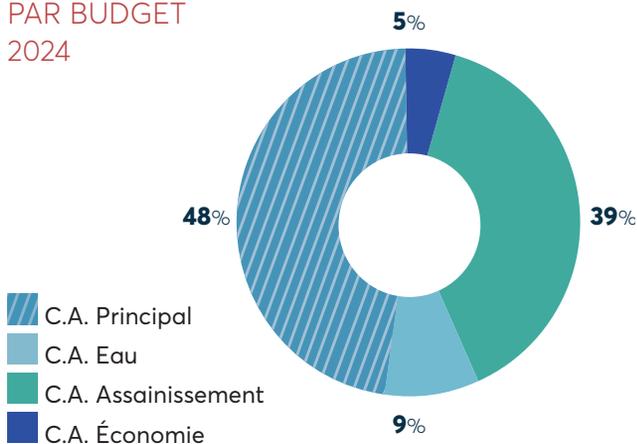
STRUCTURE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

PAR BUDGET
2024



STRUCTURE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

PAR BUDGET
2024



CHIFFRES CLÉS

84,2 M€
de dépenses au service
des habitants et du territoire

58,4 M€
en fonctionnement

25,8 M€
en investissement

13 337
mandats et titres émis

41
marchés attribués

5,5 M€
d'emprunt souscrit

RÉFÉRENTS

Gilles DUTHEL

Vice-Président Finances, ressources humaines,
administration générale et commande publique

Oriane BRIAND

Directrice Finances et marchés publics

CONCERTATION

Organiser des temps d'échanges à destination des habitants et des partenaires tout au long de l'année.



► LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE MANDAT S'APPUIE SUR LA CONCERTATION AVEC LES HABITANTS ET LES ACTEURS LOCAUX, À L'EXEMPLE :

- **Élaboration du Contrat Local de Santé** avec l'animation en mars 2024 d'une plénière santé qui a réuni plus de 120 professionnels afin de coconstruire les actions répondant aux enjeux de santé du territoire.
 - **Élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et de l'Habitat (PLUi-H) et du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi)** avec l'organisation de deux réunions publiques de concertation préalable en mai et juin 2024.
 - **Élaboration du plan d'action agricole** qui a fait l'objet de trois ateliers de travail thématiques avec les acteurs agricoles du territoire entre juin et juillet 2024.
 - **Définition du futur parc ludique et sportif** dans le cadre du Programme de Renouvellement Urbain de Belleroche qui a fait l'objet d'un chantier participatif avec les habitants (construction et installation de mobilier urbain, circuits ludiques au sol pour les vélos, trottinettes et rollers, etc.)
 - **Mise en œuvre du contrat de ville** avec l'animation de « cafés du contrat de ville » tout au long de l'année et d'une réunion de présentation auprès des habitants et des partenaires en septembre 2024.
 - **Déploiement des bornes d'apport volontaire des déchets alimentaires** avec trois réunions publiques d'information et d'échanges organisées en septembre et octobre 2024.
 - **Programme de Réussite Éducative** avec l'animation de 4 conférences-ateliers autour de la parentalité à l'occasion desquels des questionnaires ont été réalisés auprès des participants pour mieux connaître leurs besoins.
- **Démarrage des travaux d'extension du site de Créacité** avec une réunion publique d'information et d'échanges avec les riverains en novembre 2024.
 - **Plan vélo** suivi par un Comité vélo réunissant les acteurs locaux concernés.
 - **Renouvellement des réseaux d'assainissement** du centre-bourg de Salles-Arbussonnas-en-Beaujolais avec l'organisation d'une réunion publique de présentation et d'échanges autour du projet de travaux en novembre 2024.



RÉFÉRENTES

Marielle DESMULES

Conseillère déléguée Concertation et relations avec les habitants

Stéphanie PROST-ROUX

Directrice générale des services

Sabine MASSINA

Directrice de la Communication

© 2025

Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône
115 rue Paul Bert - 69400 Villefranche-sur-Saône
www.agglo-villefranche.fr





Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône
115 rue Paul Bert - 69400 Villefranche-sur-Saône
www.agglo-villefranche.fr

